

## **MANDATURE 2020 – 2026**

### **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 12<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT TENUE LE MARDI 19 JANVIER 2021 – 18 H 00 EN SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE**

**\*\*\***

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 18 h 00.

**\*\*\***

Mme Anouchka Comushian, conseillère d'arrondissement, est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2021-001), 25 membres sont présents, le quorum est donc atteint.

Étaient présents : Mme Atlan-Tapiero, M. Belghith, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Coffin, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil, Mme Havet, Mme Komitès, Mme Kopoka, Mme Marcin, M. Margain, M. Marque, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, M. Rouveau, M. Seingier, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Étaient excusés : M. Bonnet-Oulaldj, M. Grégoire, Mme Mazetier, Mme Slama.

Pouvoir : M. Martial (pouvoir donné à M. Paris).

**\*\*\***

Arrivée, à 18 h 15, de Mme Slama, M. Bonnet-Oulaldj et M. Grégoire, après le vote de l'approbation du procès-verbal 122021-002 ;

Sortie, à 19 h 19, de Mme Havet, après le vote du vœu 122021-001, relatif à la création du conseil de quartier "Bois de Vincennes" ;

Retour, à 19 h 23, de Mme Havet, après le vote de la modification du règlement intérieur du conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement 12-2021-003 ;

Sortie, à 19 h 26, de Mmes Charnoz et Slama, après le vote de la modification du règlement intérieur du conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement 122021-003 ;

Retour, à 19 h 33, de Mmes Charnoz et Slama, après le vote de la délibération DASCO 20210007 ;

Sortie, à 19 h 52, de Mmes Derenemesnil et Havet, après le vote de la délibération DDCT 20210008 ;

Retour à 19 h 55, de Mmes Derenemesnil et Havet, après le vote de la délibération DFA 20210003 ;

Départ, à 19 h 57, de Mme Komitès (pouvoir donné à M. Bouigue), après le vote de la délibération DFA 20210003 ;

Sortie, à 20 h, de M. Belghith, après le vote de la délibération DFPE 20210023 ;

Retour, à 20 h 06, de M. Belghith, après le vote de la délibération DVD 20210001 ;

Sortie, à 20 h 24, de M. Grégoire, après le vote du vœu 122021-002, relatif au suivi et contrôle des travaux dans le parc social ;

Retour, à 20 h 32, de M. Grégoire, après le vote du vœu 122021-003, relatif à la protection nocturne de l'ensemble "jardin public et port de l'Arsenal".

\*\*\*

**- DÉLIBÉRATION (12-2021-004) : Adoption de la procédure d'urgence.**

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris, rapporteure :**

“Mesdames, messieurs les élus, chers collègues, je vous remercie tout particulièrement de votre présence pour ce conseil d'arrondissement qui se réunit à nouveau dans un format un peu particulier alors qu'un couvre-feu est d'ores et déjà en vigueur. Je remercie encore l'ensemble de l'équipe présente pour nous permettre de travailler au mieux. Je remercie aussi l'ensemble des élus et leur sens des responsabilités. Je vais faire appel à votre vigilance, votre sens civique pour que s'exprime certes le débat démocratique, mais en ayant à cœur de vous mobiliser pour que les paroles soient concises et précises pour ne pas faire artificiellement dépasser ce conseil. Nous avons une exigence de toute façon d'exemplarité à respecter ce soir qui passera par une certaine, je l'espère, sobriété de nos échanges. Je serai donc attentive à ce que les temps de parole puissent être respectés avec précision. C'est pourquoi je vais me permettre de vous les rappeler. L'introduction des délibérations est de 2 minutes maximum. Les personnes inscrites peuvent intervenir jusqu'à 5 minutes maximum également. Les élus rapporteurs, 5 minutes. Les réponses sont d'une minute maximum. Je vous remercierai de bien respecter ces temps de parole afin que ce conseil se déroule au mieux et dans un temps le plus favorable pour toutes et tous. J'en profite également, puisque pour certains et certaines ce soir, c'est la première fois que je vous vois en ce début d'année physiquement, pour vous renouveler mes meilleurs vœux, les plus chaleureux. On va se souhaiter ensemble une belle année chargée d'espoir, de vœux, de rêves retrouvés, de libertés retrouvées surtout, pour qu'au mieux, on puisse en santé passer cette année le mieux possible. En tout cas, c'est le vœu le plus cher que je voulais formuler ce soir.

Je mets au vœu l'adoption de la procédure d'urgence. Monsieur Seingier, vous êtes inscrit.”

**M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :**

“J'ai déjà pu m'exprimer lors du dernier conseil arrondissement pour rappeler que la procédure d'urgence doit être motivée et doit montrer un impératif d'urgence. Or, à nouveau, vous nous proposez ici d'inscrire en urgence une délibération qui porte sur un montant de plus de 6,3 millions d'euros, et je m'étonne qu'elle n'ait pas pu être préparée en amont pour nous être soumise dans les délais. Je suis désolé, mais cette procédure d'urgence, et c'est ma résolution de cette année... Comme pour beaucoup de citoyens, il y en a marre du tout urgent, tout au dernier moment. Nous avons décidé de voter contre les procédures d'urgence lorsqu'elles ne sont pas justifiées. Évidemment, nous allons voter quand même cette subvention, nous ne sommes pas inscrits dessus. Elle concernait une subvention de 2000 € pour Express Yourself et le centre social protestant La Clairière. Évidemment, nous cautionnons cette subvention et ces associations. Mais sur le principe, nous votons contre la procédure d'urgence pour les raisons que je viens d'expliquer. Merci.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Je vais essayer moi-même de prendre de bonnes résolutions et d'être assez pédagogique pour pouvoir répondre à cette présence et cette obligation de vote de cette procédure d'urgence. Effectivement, je me dois de faire respecter à la lettre le règlement. Quand une délibération arrive après l'ordre du jour initial et après l'inscription des vœux qui sont accordés jusqu'au mercredi soir, cela nécessite cette adoption de la procédure d'urgence, si on veut que la délibération puisse être inscrite dans ce conseil d'arrondissement. Je peux comprendre qu'effectivement, cela a un côté un peu systématique et que l'urgence pourrait être anticipée, mais quand elle est là, je dois y faire face et je me dois bien évidemment, pour que ce conseil d'arrondissement puisse se passer correctement, de faire cette procédure d'urgence. Je mets au vote la procédure d'urgence.

Elle est adoptée, je vous en remercie.”

- Nombre de votants 25 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....20
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre d'abstentions :.....00

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2021-002)

\*\*\*

**- DELIBERATION (12-2021-002) : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement du LUNDI 30 NOVEMBRE 2020.**

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris, rapporteure :**

“Je sou mets à votre vote l'approbation du procès-verbal de la séance du LUNDI 30 NOVEMBRE 2020.

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.”

- Nombre de votants 22 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....22
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

\*\*\*

**Personnes présentes à la séance du LUNDI 30 NOVEMBRE 2020 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du MARDI 19 JANVIER 2021.**

Mme Atlan-Tapiero, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil, Mme Havet, Mme Kopoka, M. Margain, M. Marque, M. Martial (pouvoir donné à M. Paris), Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, M. Rouveau, M. Seingier, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2021-003)

\*\*\*

***- Communication de la maire : Relance des conseils de quartier et installation de sept maires de quartier : le 12<sup>ème</sup> renforce l'échelon de proximité.***

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris, rapporteure :**

“Je vais prendre la parole pour la communication que nous avons choisie ce soir pour ce conseil d'arrondissement.

Monsieur le premier adjoint à la maire de Paris,  
Mesdames et messieurs, élu-e-s du conseil d'arrondissement,  
Mesdames et messieurs,

Dans le chapitre de son livre « Déclin et survie des grandes villes américaines » qu'elle consacre à la notion de quartiers pour en souligner aussi bien les limites que la richesse, l'urbaniste Jane Jacobs écrivait en 1961 à propos des grandes villes des États-Unis :

« Les urbanistes (...) devraient chercher à atteindre les objectifs suivants : premièrement, tout faire pour que les rues soient animées et intéressantes. Deuxièmement, transformer la trame de ces rues en un réseau aussi serré que possible, s'étendant à travers le district tout entier. Troisièmement, faire en sorte que les jardins publics, les squares et les édifices publics fassent partie du tissu urbain ainsi constitué par les rues, que ces lieux et bâtiments viennent renforcer et souder ensemble les multiples et complexes éléments de ce tissu ».

Ce livre est rapidement devenu un classique en matière d'urbanisme. Pourtant, nombreux de ses concepts n'auront été que partiellement ou tardivement mis en œuvre à travers les villes du monde, soit qu'ils se soient heurtés à de multitudes héritages du passé, soit qu'ils se soient heurtés à des intérêts nombreux, puissants, voire contradictoires.

La bonne nouvelle, c'est que s'il est une cité où ces objectifs sont aujourd'hui bel et bien poursuivis, c'est justement notre Ville de Paris, dont je crois pouvoir dire, cher Emmanuel Grégoire, que de larges pans de la politique urbaine se trouvent empreints de cette vision.

- Des rues animées et intéressantes : c'est ce que nous faisons, pour ne citer qu'un exemple, sur la piétonnisation de l'espace public, notamment devant nos écoles.
- Une trame urbaine aussi serrée et cohérente que possible à l'échelle de la ville : c'est ce que nous faisons à travers de nombreux projets d'urbanisme ou via la démarche initiée pour transformer la physionomie de nos quartiers, notamment sous l'égide de Jacques Baudrier.
- Des jardins, des squares, des édifices qui s'intègrent, nourrissent et enrichissent leur environnement et s'ouvrent pleinement sur leur cité : c'est ce que nous faisons par exemple à travers la promotion d'une « ville du quart d'heure ».

Ce fil rouge permet de relier toutes ces ambitions. C'est la notion de proximité, certes tellement évoquée dans le débat public et si difficile à faire vivre dans une ville de la taille et de la densité comme Paris. Tout y est proche, du moins par comparaison avec de très nombreux territoires. Mais malgré les efforts engagés au cours des vingt dernières années pour y remédier, trop y reste sous tension ; trop d'inégalités perdurent ; trop de difficultés persistent pour faire vivre, à l'échelle d'une rue, d'un pâté de maisons, d'un ensemble de bâtiments des initiatives – portées par les citoyennes et les citoyens de Paris ou par des services et leurs partenaires – dont pourtant la justesse est connue et l'apport qu'elles représentent pour la qualité de vie de toutes et tous est apprécié.

C'est pourquoi, de la même manière que l'hôtel de ville a engagé au cours des derniers mois un important travail en vue de décentraliser davantage le fonctionnement de la ville et de ses prises de décision, le 12<sup>ème</sup> arrondissement veut à la fois demeurer fidèle à son histoire et donc aussi innover pour renforcer cet échelon de proximité. Pour mémoire, le 12<sup>ème</sup> a été le premier arrondissement de Paris à expérimenter un dispositif de budget participatif entre 2008 et 2014 sous l'égide de Michèle Blumenthal et bien évidemment ensuite celle de Catherine Baratti-Elbaz qui fut généralisé à tout Paris.

Le 12<sup>ème</sup> arrondissement compte sept conseils de quartier, dont les actions ont été largement entravées au cours des derniers mois en particulier en raison de la crise que nous traversons et les adaptations auxquelles nous devons nous contraindre. Ceci, alors que cette crise rend d'autant plus nécessaire de renforcer et densifier les tissus de solidarité dont ces quartiers ont vocation, à l'échelle locale, à constituer des piliers, et alors que ces conseils ont pu dans le passé non seulement contribuer au débat public à l'échelle de notre 12<sup>ème</sup> arrondissement, mais aussi porter ou co-porter des initiatives saluées pour leur rôle afin de favoriser la vie de nos quartiers : je pense à Circulivre, au Cinéma itinérant, à la chorale intergénérationnelle, aux Cafés des seniors, à la Fête de quartier Bel Air Nord et à de nombreuses actions solidaires, dont je ne peux continuer la liste tant elle est riche et longue.

C'est pourquoi je suis heureuse de pouvoir continuer ici leur relance, après un tirage au sort ayant permis de les renouveler partiellement en décembre dernier et avec l'organisation au cours des semaines qui viennent de leurs premières réunions dans leurs nouveaux formats. Aligre Gare de Lyon, Nation Picpus, Bel Air Nord, Bel Air Sud, Vallée de Fécamp, Jardin de Reuilly et Bercy : chacun de ces conseils de quartier se réunira d'ici les vacances de février – par voie dématérialisée pour s'adapter au contexte – pour un premier échange entre leurs membres et avec les membres de l'équipe municipale. Les dates de ces réunions figurent en annexe de cette présente communication. Ces conseils pourront ensuite s'organiser chacun à leur niveau et engager leurs réflexions propres, mais aussi une démarche collective de rénovation de leur charte, au cours du premier semestre 2021, dans des modalités qui seront discutées avec eux, en lien en particulier avec Fadila Taïeb en tant qu'adjointe en charge de la culture, mais surtout, ici, de la démocratie locale – et avec chacune et chacun des maires de quartier.

J'en viens justement à notre volonté de garder à notre 12<sup>ème</sup> son caractère innovant : volonté qui est au cœur de cette fonction de maire de quartier.

L'idée que certaines et certains élu.e.s aient dans leurs délégations une responsabilité particulière sur telle ou telle partie de leur territoire n'est en soi pas nouvelle. La différence, c'est que nous voulons que dans notre arrondissement, cette responsabilité soit plus clairement affichée, plus clairement assumée, plus clairement suivie d'effets concrets : d'où la notion même de « maires de quartier ».

Mathieu Delmestre pour Aligre Gare de Lyon, Nicolas Rouveau pour Nation Picpus, Eléonore Slama pour Bel Air Nord, Richard Bouigue pour Bel Air Sud, Nizar Belghith pour Vallée de Fécamp, Jeanne Dallot pour Bercy et Pierrick Paris pour Jardin de Reuilly seront ainsi les référents de proximité des habitantes, habitants et acteurs de chacun de leurs quartiers. Ils contribueront à l'animation de ces derniers en soutenant les initiatives locales et en interagissant de manière privilégiée avec les conseils de quartier et seront le rouage, à cette échelle territoriale fine, de l'action que nous déployons sous la conduite d'Anne Hidalgo à l'échelle de Paris et la mienne à l'échelle de l'arrondissement ; en particulier quand il s'agira d'œuvrer à la prise en charge de sujets complexes et transversaux. Il est donc logique qu'ils aient un rôle particulier aux côtés des conseils de quartier, en lien avec leurs secrétariats, à la fois comme forces de proposition et facilitateurs et dans l'animation même de leurs réunions – même s'il

conviendra de préciser tout ceci, justement, avec les conseils de quartier dès leurs premières réunions, auxquelles les maires de quartier participeront activement, et lors des discussions autour de leur charte.

Le 12<sup>ème</sup> arrondissement est un arrondissement de 140 000 habitants. C'est loin d'être le plus peuplé, mais déjà à l'échelle d'une grande ville, il se gouvernera et se transformera d'autant mieux que nous saurons articuler nos ambitions à la réalité de chacun de ses petits territoires, dont les histoires et les réalités actuelles présentent de nombreuses nuances. C'est pourquoi je suis heureuse que nous puissions ouvrir cette année 2021 par ce renforcement de notre échelon de proximité.

Je vous remercie. La parole est à Fadila Taïeb pour 2 minutes, que je remercie tout particulièrement."

**Mme Fadila Taïeb, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

"Merci, Madame la maire. C'est moi qui vous remercie, d'autant plus que vous avez appuyé sur la place du 12<sup>ème</sup> arrondissement dans ce dispositif des conseils de quartier dès son apparition. Je voudrais juste donner quelques mots sur cette démocratie participative, expliquer en quelques lignes et ensuite indiquer vers quoi nous tendons sur ces conseils de quartier et la démocratie locale. On sait que les conseils de quartier sont des outils pour associer les habitants à la gestion municipale. C'est donc la loi du 27 février 2002, dite loi Vaillant, qui a créé ces conseils de quartier pour les communes de plus de 80 000 habitants. En effet, Paris, et le 12<sup>ème</sup> arrondissement, s'est saisi de cette opportunité, a fait le choix de faire participer ses habitants pour les consulter, pour formuler des propositions élaborées, évaluer les actions qui intéressent leur quartier ou leur arrondissement. Ce sont des relais très importants entre la mairie et la population. Ce qui est vrai, et qu'a indiqué Madame la maire, c'est qu'il y a eu un renouvellement partiel de ces conseils de quartier et que ce renouvellement a permis de découvrir beaucoup de nouveaux qui n'ont pour seul engagement que celui de servir leur arrondissement. C'est donc un regard nouveau qui va rafraîchir tous ces conseils de quartier et qui va mêler les anciens aux nouveaux, les expériences des uns, les innovations et les ouvertures des autres. Dans ce cadre-là, des réunions vont démarrer pour une présentation générale et permettre d'expliquer, de faire un peu de pédagogie sur le rôle des conseillers de quartier, sur leurs moyens, puisqu'ils auront une enveloppe que la mairie va leur dédier. Dans un deuxième temps, on va leur laisser les espaces pour se réunir, se rencontrer, constituer leur bureau, s'organiser. Je sais déjà, parce que certains se sont déjà manifestés, qu'ils souhaitent s'impliquer pleinement et que le prochain PLU va être une occasion pour eux d'être totalement investis de leur rôle de lien entre les habitants et la mairie. Donc au nom de toute l'équipe municipale, je souhaite les remercier de leur investissement et leur souhaiter bonne chance. C'est une voix unanime de toute l'équipe. Je vous remercie de votre écoute."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Merci pour votre engagement au quotidien. Je vais passer la parole à Pierrick Paris pour 7 minutes maximum."

**M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

“Merci. Mes chers collègues, après cette communication, nous examinerons la délibération relative à notre nouveau règlement intérieur au sujet duquel les divers groupes de notre conseil, notamment de l'opposition, ne manqueront pas d'être vigilants quant aux garanties démocratiques régissant le fonctionnement de notre assemblée. À cet égard, je veux prendre l'exemple de cette communication pour laquelle nous sommes convenus que le débat organisé durerait une vingtaine de minutes. Si nous nous montrions tatillons et formalistes pour respecter la proportionnalité des temps de parole comme c'est l'usage dans toutes les assemblées délibérantes, le groupe Le 12<sup>ème</sup> en Commun socialistes et citoyens et les treize membres qui le composent devraient donc disposer de 9 minutes, comme vous l'avez dit. Je tiens à rassurer tout le monde, je serai beaucoup plus bref. Je fais juste un petit clin d'œil, d'autant que vous-mêmes, Madame la maire et Fadila Taïeb, avez dit l'essentiel sur ce sujet qui nous rassemble. Cette remarque liminaire simplement pour dire qu'au-delà de la lettre d'un texte nécessaire et sur lequel on peut toujours ergoter sur tel ou tel point, il y a aussi l'esprit du texte. J'espère que chacun aura à cœur d'y être le plus attaché possible pour faire vivre notre débat. Ceci étant dit, Madame la maire, je vous remercie d'avoir proposé cette communication sur les conseils de quartier et les maires de quartier comme l'une des premières de cette mandature, car la démocratie de proximité est un des marqueurs fondamentaux de la gauche et des écologistes dans l'exercice des responsabilités et la mise en œuvre des politiques publiques. Rappelons toujours que partager le pouvoir au quotidien avec les citoyennes et les citoyens dans l'exercice de notre mandat n'est ni un risque ni une entrave, mais un atout et une condition de notre réussite.

Les conseils de quartier sont donc relancés. Ils ont été renouvelés. Je veux d'abord féliciter les nouveaux conseillers de quartier et conseillères de quartier, les heureux élus tirés au sort en décembre. Je veux remercier les anciens, les plus chevronnés, qui ont souhaité repartir. Toutes et tous, je veux les remercier de cet engagement citoyen si important dans la vie de notre arrondissement et pour lequel ils montrent leur attachement à ce 12<sup>ème</sup> arrondissement que nous aimons tant. Nous savons que nous pouvons compter sur eux, qu'ils et elles sachent qu'ils peuvent compter sur nous, en particulier sur Fadila Taïeb dont nous connaissons l'énergie quand elle s'occupe des sujets qui lui sont confiés. Car maintenant, je ne peux leur dire que deux mots : au travail. Les chantiers ne manquent pas. Par exemple, la révision du PLU pour élaborer ensemble le futur PLU bioclimatique de Paris. Les plus anciens se souviennent à quel point l'élaboration du premier PLU avait été un facteur de grand dynamisme des premiers conseils de quartier et à quel point l'expertise citoyenne des habitantes et habitants du 12<sup>ème</sup> avait été précieuse, irremplaçable. Les conseils de quartier, c'est aussi entre autres l'animation de nos quartiers, et là encore, l'inventivité et l'implication des conseillères et conseillers de quartier contribuent grandement à la vie de notre arrondissement. La crise sanitaire actuelle ne permet pas aux conseils de quartier de développer dans les prochaines semaines toute cette inventivité, c'est qui ne peut qu'être un argument supplémentaire pour souhaiter que nous surmontions collectivement cette crise le plus rapidement possible pour que nos quartiers revivent aux beaux jours. Dans leur travail, ils pourront compter sur notre appui et en particulier sur celui des maires de quartier. Si les maires de quartier seront les référents, le relais des conseils de quartier, leur rôle ne s'y réduit pas. Pourquoi ces maires de quartier ? D'abord, je me félicite de la mise en œuvre rapide de cette proposition qui était au cœur de nos engagements de campagne d'arrondissement, au cœur des

engagements de premier tour de la liste Paris en Commun, au cœur de nos engagements de second tour puisque cette innovation nous a rassemblés avec Europe Écologie-Les Verts pour notre contrat de mandature. Cette disposition partait d'un constat : la multiplicité des interlocuteurs pour les habitants qui pouvait être source de confusion, voire d'inefficacité, de ralentissement. Un même habitant dans son quartier, son pâté de maisons, pouvait avoir plusieurs interlocuteurs alors qu'il avait un problème à la fois de voirie, d'espaces verts, de propreté, de sécurité, etc. L'idée est de faire du maire de quartier, non pas un deus ex machina, à l'impossible nul n'est tenu, mais l' élu de l'ultra proximité, la porte d'entrée pour leurs suggestions, leurs demandes, leurs critiques - ils en ont – et leurs idées – ils n'en ont pas moins. C'est donc un changement de paradigme dans notre fonctionnement collectif, et notamment pour l'administration parisienne. Comme chacun sait, les habitudes ne se changent pas toujours facilement. À nous de faire un succès de cette proposition. Le 12<sup>ème</sup> arrondissement a souvent été à la pointe des innovations à Paris. Vous avez rappelé, Madame la maire, l'exemple du budget participatif. À cet égard, je veux rendre hommage à Richard Bouigue, alors adjoint à la démocratie locale, puisque cette idée a essaimé, comme vous le savez maintenant, dans tout Paris. Souhaitons pour les maires de quartier que cela soit de la même façon une source d'inspiration pour le reste de Paris, ce qui sera l'illustration de notre réussite. Je vous remercie."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

"Merci, et merci d'avoir bien respecté votre temps de parole. Je vais désormais passer la parole au groupe Changer Paris pour 4 minutes, mais il y a deux interventions a priori."

**M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :**

"Mes chers collègues. Nous avons noté l'innovation de la communication qui ne nous est pas communiquée avant. Nous découvrons les interventions en direct, ce qui va permettre plus de spontanéité. Je vais d'abord commencer sur les propos que vous avez tenus. Vous avez choisi de mettre en exergue un sociologue américain. Je ne suis pas sûr que l'exemple américain soit le meilleur, parce que vous avez dit vous-même que certaines de ses thèses n'ont pas pu exister parce qu'elles se sont heurtées au passé. Je trouve que le passé est une chance et que l'on doit vivre avec le passé. Les quartiers Parisiens sont remplis de passé. Donc, il faut faire avec et ne pas avoir une approche tabula rasa, on recommence tout comme s'il n'y avait jamais rien eu avant. Cela dit, les conseils de quartier sont une chance. J'y ai même participé avant d'être candidat à l'échelon municipal. J'en profite pour féliciter les nouveaux tirés au sort et je leur donne un conseil, c'est de s'emparer du conseil de quartier et de se méfier parfois, parce que c'est aussi une tendance de l'exécutif de la majorité de parfois trop influencer les discussions. Vous allez dire le contraire, mais cela existe aussi. En tout cas, certains en ont le sentiment. On ne peut pas nier qu'il y a eu ces derniers temps... Pour de multiples raisons, les conseils de quartier étaient assez moribonds. J'espère en tout cas qu'ils vont retrouver un dynamisme et pouvoir être à nouveau source d'échanges, de propositions et d'interpellations. J'en viens à cette question du maire de quartier. Je ne trouve pas que ce soit innovant, parce que je l'ai déjà vu dans de nombreuses communes. Par contre, souvent, dans les communes qui ont instauré des maires de quartier, le maire de quartier est aussi président du conseil de quartier. Je voulais profiter de cette intervention pour vous poser une question. Est-ce que vous seriez favorables à cette proposition ou non ? Vous dites que c'est les conseils de quartier qui

vont choisir eux-mêmes le mode de fonctionnement, mais j'imagine que vous avez un avis sur la question. Est-ce que le maire de quartier a vocation à devenir le président du conseil de quartier ? Enfin, sur le renouvellement des conseils de quartier, je vais laisser Madame Montandon s'exprimer. Toujours est-il que, voilà, vive les conseils de quartier. On n'a aucune difficulté avec cela. Nous allons rester vigilants. Si le maire de quartier ne peut pas répondre à vos demandes, l'opposition est là aussi pour les relayer. J'en profite pour le dire. Merci."

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

"Madame la maire, mes chers collègues. Vous avez mentionné tout à l'heure dans votre communication que les conseils de quartier allaient travailler à l'amélioration, la modernisation de leur fonctionnement. Nous nous en réjouissons, car nous avons déposé un vœu au mois d'octobre en demandant que cette réflexion soit faite éventuellement avant le renouvellement et le tirage au sort. Et maintenant, des conseils de quartier sont formés. Je voulais savoir si tous les modes opératoires qui vont être faits, les règlements intérieurs... Tout le procédé sera-t-il simplement propre à chaque conseil de quartier ou est-ce que vous allez concentrer et uniformiser le règlement des conseils de quartier ? Je dis n'importe quoi, mais par exemple, si certains décident de dématérialiser plus que d'autres, s'ils ont de nouveaux outils informatiques, est-ce que ce sera généralisé à l'ensemble des conseils de quartier ou simplement à ceux qui en ont fait la proposition et qui sont volontaires ? Dans le même sens que ce qu'a dit mon collègue Matthieu Seingier, l'avis des conseils de quartier, j'appelle en ce début d'année des vœux qu'ils soient pris en compte, que la concertation soit menée au mieux et que les avis soient pris en compte lorsqu'ils vont dans le sens des objectifs de la municipalité, mais aussi lorsqu'ils n'abondent pas forcément avec vos objectifs pour que leurs avis soient pris quoi qu'il advienne. Nous aurons l'occasion d'en reparler en fin de séance, puisque j'ai déposé un vœu qui demande la constitution d'un conseil de quartier pour le bois de Vincennes. Je n'ai pas entendu la notion du bois dans votre intervention. Peut-être en discuterons-nous à la fin lors du débat sur ce vœu, mais il me semble opportun que le bois de Vincennes, dans toute sa spécificité, puisse aussi être constitué dans un conseil de quartier. Merci."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

"Merci. Merci pour le timing. Je passe la parole à Madame Sandrine Charnoz."

**Mme Sandrine Charnoz, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

"Merci pour cette communication et pour cette mise en valeur de notre attachement à la démocratie. Je pense que Paris a fait toutes ses preuves sur l'importance d'associer les citoyens sous quelque forme que ce soit. Vous l'avez rappelé, chers collègues, le 12<sup>ème</sup> arrondissement a toujours été dans l'innovation en portant le premier budget participatif sous la mandature de Michèle Blumenthal en 2008-2014. Nous essayons à nouveau d'être à la pointe de l'innovation avec ces maires de quartier qui, ne nous y trompons pas, au-delà de cette promesse de campagne, sont aussi un lien important avec cette démocratie locale à laquelle nous sommes tous attachés. Vous avez démarré vos propos, Madame la maire, par Jane Jacobs, une très belle référence. Je ne pense pas qu'il s'agisse avec cette référence de parler des États-Unis, de la France, du passé ou du

futur, mais plutôt de mettre en exergue ce que nous essayons de bâtir à Paris. Je voudrais pour conclure mes propos vous parler de Jean Haëntjens qui parle très souvent de la problématique des GAFAs face à nos villes, en mettant en avant toutes ces données, cette économie, cette informatique qui, parfois, se met au service des hommes, qui fascine, qui porte une promesse, mais qui très souvent fait peur, la peur d'un monde surveillé. Il insiste et termine l'ensemble de ses livres et de ses ouvrages en nous rappelant que devant de telles évolutions technologiques, c'est bien le citoyen au cœur de toutes nos politiques publiques qui nous permettra de construire la ville de demain et d'avoir des villes à visage humain, et que l'avenir est donc à conquérir avec les citoyens et, en tout cas, je pense que cette communication le démontre. Je vous remercie."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Madame Comushian pour 2 minutes également."

**Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

"Merci. Il me semble que le souhait de notre majorité est justement d'agir dans la transparence et l'honnêteté. Je veux prendre pour exemple les irrégularités que nous avons constatées dans la première élection des nouveaux conseillers de quartier, la réaction a été immédiate suite au signalement des habitants et des habitantes. Pour moi, c'est une chose importante à souligner. Concernant la démocratie locale, il me semble que notre vision commune est de favoriser la participation de tous les citoyens et les citoyennes, y compris celles et ceux qui ont été faiblement scolarisés, qui n'ont pas le droit de vote, qui aujourd'hui ne maîtrisent pas les codes de ces institutions et de ces instances de démocratie. Pour cela, nous avons plusieurs objectifs : multiplier les espaces de discussion, de consultation, de prise de décision, fournir les outils et les repères qui permettent à ces citoyens et citoyennes de connaître le fonctionnement de nos instances, d'en maîtriser les enjeux, de se sentir légitimes à s'exprimer, de lutter contre l'autocensure, de prendre la parole et de prendre des initiatives tout en faisant des propositions. Il est également dans nos objectifs de rapprocher les citoyens des institutions et des échelons de pouvoir, de proposer une vraie démocratie de proximité à l'heure où certaines réformes tentent au contraire de concentrer les pouvoirs et d'éloigner les citoyens des décisions. Ces valeurs sont partagées au sein de la majorité. Ce sont des lignes directrices que nous déclinons dans nos délégations respectives. Je prends l'exemple de ma délégation, celle de la jeunesse, puisque nous avons plusieurs projets, par exemple un projet de cartographie sociale et de concertation micro-locale à l'échelle de résidences et également un travail sur un conseil de la jeunesse locale. Ce sont des exemples qui permettent un peu d'étayer mes propos."

**M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"Merci pour cette communication. Je vais faire assez court, puisque vous avez déjà dit beaucoup de choses, Madame la maire, et Fadila Taïeb également. Le groupe des élus écologistes du 12<sup>ème</sup> arrondissement se réjouit de voir les conseils de quartier se réunir à nouveau. Malgré la situation sanitaire, la démocratie participative ne peut pas et ne doit pas être confinée. Nous avons aujourd'hui des outils qui nous permettent de nous

réunir en distanciel, même si la situation n'est pas idéale et qu'on préférerait se réunir tous en présentiel. Les chantiers sont nombreux en ce début d'année pour les futurs conseillers et conseillères de quartier. Je sais qu'ils avaient hâte de se réunir à nouveau. Nous leur souhaitons bon courage dans leurs travaux, et félicitations aussi pour ce mandat. Vous installez aujourd'hui officiellement les sept maires du quartier. Ce dispositif permettra d'être au plus proche des préoccupations des habitants et habitantes de l'arrondissement. Concrètement, le maire de quartier sera l'interlocuteur privilégié des habitants et habitantes de son quartier et travaillera et coordonnera avec les autres adjoints, adjointes, conseillères et conseillers, délégués de l'arrondissement pour régler les petits problèmes du quotidien, embellir la vie du quartier et animer nos quartiers. J'ai pu depuis quelques semaines expérimenter ce dispositif en tant que maire de quartier de Nation Picpus, et j'ai pu voir et répondre à des demandes très concrètes des riverains pour des bancs publics à tel ou tel endroit ou des rangements pour vélo. On suit également les initiatives des quartiers avec par exemple l'animation du kiosque de la Nation et on suit les projets structurants du quartier. J'ai pu visiter par exemple l'université Sorbonne-Nouvelle avec Anouchka Comushian vendredi dernier, et vous également, Madame la maire. Ce dispositif innovant va permettre une proximité avec les habitantes et les habitants, et nous avons hâte de continuer ce travail qu'on a commencé depuis quelques semaines. Je vous remercie.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup, pour un sujet qui fait consensus, nous rassemble. Je vais passer la parole à Richard Bouigue. Merci, Pierrick Paris, d'avoir rappelé que c'est aussi un des pères fondateurs, si je puis me permettre cette expression, qui a permis de poser les premières pierres de ces conseils de quartier et de ce budget participatif, en tout cas qui a mis les grandes lignes de nos démocraties locales en route.”

**M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

“Merci, Madame la maire. C'est un bon exemple qui montre que les conseils de quartier sont loin d'être moribonds, puisqu'ils sont à l'initiative, non seulement de propositions qui essaient dans le 12<sup>ème</sup> mais qui sont reprises au niveau parisien et qui permettent aujourd'hui à tout Paris de travailler sur le budget participatif, on y reviendra tout à l'heure, et de le faire vivre aussi dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, là où on a commencé à Paris à l'expérimenter. Donc, pas de conseils de quartier moribonds et pas de conseils de quartier sous influence, Monsieur Seingier. Très honnêtement, je connais des arrondissements, des villes dans lesquelles les conseils de quartier ont beaucoup moins de marge de manœuvre et moins de latitude dans leurs réunions, dans l'ordre du jour des réunions et dans les décisions prises que celles du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Donc, pas de conseils sous influence. D'ailleurs, pour nous en prémunir, et vous vous en rappelez sûrement, puisqu'à l'époque, vous étiez conseiller de quartier à Bercy et j'étais adjoint à la démocratie locale, nous avons travaillé ensemble une charte qui visait à mettre en perspective ce qu'était le rôle des uns et des autres. Vous vous rappelez probablement qu'on avait convenu ensemble qu'il n'y aurait pas de président ni de présidente de conseil de quartier, qu'il y aurait des secrétaires et des trésoriers, mais on se prémunissait de l'idée d'avoir un président et surtout que les élus le soient. La charte à ce sujet est très claire : elle ne permet pas aux élus d'y être. Elle autorise la maire à être présente à tous les conseils de quartier, elle autorise l'adjointe à la démocratie locale,

aujourd'hui Fadila Taïeb, à participer aux réunions, mais elle interdit aux élus d'en être les présidents, les secrétaires et les trésoriers. Les choses sont très claires. Cette majorité a l'envie de respecter la charte telle qu'elle a été travaillée initialement et telle qu'elle a été retravaillée en 2017-2018 par les conseillers de quartier. Aucun intérêt de remettre en cause ce qui a fondé l'ensemble de nos réflexions jusqu'à présent, donc les maires de quartier n'ont pas vocation à être des présidents de conseil de quartier. Ce poste n'existe pas et il n'a pas vocation à être créé. D'autre part, les élus n'ont pas vocation à chapeauter les conseils de quartier. Si cela se faisait par ailleurs, ce n'est en tout cas pas la pratique que nous avons dans le 12<sup>ème</sup>, mais peut-être avez-vous d'autres exemples. En tout cas, ici, les choses seront bien délimitées. Je n'en viens pas à la question que vous avez posée sur le bois de Vincennes, car je crois qu'il y a un vœu que vous allez présenter. Peut-être que ce sera l'occasion d'en parler au moment de ce vœu et de répondre à votre proposition. En revanche, et je laisserai la maire en parler si vous le voulez bien, vous avez raison, à la fois la crise sanitaire, les conditions aujourd'hui de l'épidémie, et plus généralement même l'organisation possible sous d'autres formes des conseils de quartier, les outils mis à disposition nous invitent à peut-être inventer d'autres formes de discussion, de concertation, de consultation avec eux. Ce sera probablement un des sujets qu'avec les maires de quartier, Fadila Taïeb et Emmanuelle Pierre-Marie, nous aurons à travailler avec les conseils de quartier."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Effectivement, les enjeux sont grands, et encore plus dans le contexte qui est le nôtre actuellement. Les nouveaux procédés de l'organisation en termes de conseillers de quartier à l'heure du Covid nous interrogent, nous demandent aussi de façon plus exigeante d'être à leur écoute et de les accompagner sur la façon dont cette démocratie se met en place, et elle se met en place aussi de manière numérique. Comptez sur moi pour que, d'une part, les conditions soient réunies et, d'autre part, que la ligne de cette démocratie locale puisse s'exprimer de manière équitable et en toute liberté. En tout cas, j'en prends l'engagement."

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

"Je voulais réitérer ma question. Je suis entièrement d'accord sur la modernisation, mais avez-vous l'intention d'uniformiser le fonctionnement des conseils de quartier ou est-ce qu'ils peuvent avoir chacun une organisation et des outils différents ? Vous ne le savez peut-être pas encore, c'est peut-être par rapport au brainstorming qui sera fait au moment des conseils de quartier, mais avez-vous l'intention d'uniformiser, de remonter des informations, de débattre ?"

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

"Si l'ossature sera la même, après, la charte va aussi permettre à chacun de pouvoir lisser la manière d'exprimer sa propre spécificité territoriale et la composition des membres de chacun de ces conseils de quartier. Si vous en êtes d'accord, Madame Montandon, je veux bien rattacher le vœu du bois de Vincennes dans la continuité pour que l'on puisse aborder ce sujet."

\*\*\*

**- VCEU 122021-001 : Vœu relatif à la création du conseil de quartier “Bois de Vincennes”, déposé par Valérie Montandon et les élu-e-s du groupe Changer Paris - Les Républicains 12<sup>ème</sup>.**

**Mme Pénélope Komitès, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, rapporteure :**

Vu l'article L. 2511-10-1 du Code général des collectivités territoriales, dont le dernier alinéa prévoit que “les conseils d'arrondissement créent pour chaque quartier un conseil de quartier” et qu'il appartient au conseil de Paris, sur proposition des conseils d'arrondissement, de fixer le périmètre de ces quartiers ;

Considérant que le Bois de Vincennes représente un véritable poumon vert de 995 hectares pour l'est de Paris et présente une histoire singulière, intimement liée à celle de la France, à l'instar de Hyde Park à Londres, de Tiergarten à Berlin ou de Central Park à New York ;

Considérant que le Bois de Vincennes fait ainsi partie intégrante de l'identité de Paris et du 12<sup>ème</sup> arrondissement et qu'il est un lieu dédié à la promenade, mais également aux activités sportives et culturelles, aux loisirs et à la détente ou à l'évènementiel ;

Considérant que le Bois de Vincennes demeure une réserve écologique de l'Est ;

Considérant le lancement de la révision du PLU Bioclimatique initiée par la Ville de Paris ;

Considérant la nécessité de mieux prendre en compte les problèmes et enjeux spécifiques au Bois de Vincennes par la création d'une instance de démocratie locale dédiée ;

Considérant que la préservation et la revalorisation du Bois de Vincennes suscitent un fort intérêt et des préoccupations majeures de la part des habitants et des acteurs locaux pour sa mise en valeur en tant qu'espace naturel, sa sécurisation, sa propreté, le développement de ses usages culturels et sportifs, la conservation de son patrimoine ;

Considérant que le Comité du Bois de Vincennes ne permet qu'une prise en compte imparfaite des problématiques, que ses réunions sont très irrégulières et ne permettent pas une appropriation des sujets par les acteurs locaux ;

Considérant la délibération 2020 DDCT 110 Création du conseil de quartier « Bois de Boulogne », fixation de son périmètre et modification des périmètres des conseils de quartier du 16<sup>ème</sup> arrondissement qui a été adoptée en conseil de Paris de décembre 2020.

**Valérie Montandon et les élu-e-s du groupe Changer Paris – Les Républicains 12<sup>ème</sup>, demande au conseil d'arrondissement du 12<sup>ème</sup> d'approuver le principe de la création du conseil de quartier “Bois de Vincennes”.**

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

“Mes chers collègues, Madame la maire, je vous ai soumis cette réflexion et ce vœu. Vous savez que le bois de Vincennes représente un véritable poumon de l'Est parisien. C'est un lieu dédié à la promenade, mais également aux activités sportives, culturelles, aux loisirs, à la détente et à l'évènementiel. Vous savez l'attachement des habitants du 12<sup>ème</sup>, mais pas seulement, des Parisiens, mais notamment du 12<sup>ème</sup> arrondissement, au bois de Vincennes, leur préoccupation majeure et leur envie de participer et de valoriser ce lieu qui est un espace naturel, à sa sécurisation, sa propreté, son développement des usages culturels et sportifs et à la conservation de son patrimoine. Je sais que tous les élus que nous sommes ici sont très attachés au devenir du bois de Vincennes. Jusqu'à présent, il a le comité du Bois, on a eu l'occasion d'en discuter à plusieurs reprises. Le comité du Bois se réunit peu souvent. C'est vrai que les participants ne sont pas forcément des habitants et des acteurs locaux. Pour toutes ces raisons, afin de mieux appréhender le bois de Vincennes, il nous paraissait utile de créer un conseil de quartier qui soit dédié aux spécificités du bois de Vincennes. En décembre dernier, le vœu avait été déposé de façon équivalente pour le bois de Boulogne. Au Conseil de Paris, en décembre 2020, a été adoptée une délibération qui met en place un conseil de quartier spécifique au bois de Boulogne. Ce qui est bon pour le bois de Boulogne peut être bon aussi pour le bois de Vincennes, d'autant plus que cette délibération a été faite par les services de la ville, adoptée à l'unanimité par le Conseil de Paris. Je sou mets donc aujourd'hui à notre assemblée le principe de création du conseil de quartier du bois de Vincennes. Certes, le tirage au sort a déjà eu lieu pour les conseils de quartier. Je le sais d'autant plus que j'ai participé activement au deuxième tirage au sort qui a eu lieu pour rattraper les irrégularités du premier. Je suis même prête à vous aider à faire le troisième tirage au sort si le conseil de quartier du bois de Vincennes avait lieu. Je sou mets à votre assemblée cette proposition et ce principe fondateur qui, je le répète, a été adoptée dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement pour le bois de Boulogne.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Je précise que je n'ai pas fait une entorse au règlement intérieur en mettant les vœux avant les délibérations, mais bien évidemment, comme ce vœu était rattaché à la communication et que vous avez abordé le bois de Vincennes, je trouvais cela judicieux. C'est pour cela que je vous ai fait cette proposition.”

**Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

“À propos du comité du Bois auquel vous faites référence, Madame Montandon, je souhaiterais rappeler que, de 2015 à 2020, 10 comités du Bois ont eu lieu, donc 9 comités avec les représentants des communes riveraines et autour de trois thématiques : la mobilité, l'aménagement du paysage et les usages. Un comité un peu atypique avait réuni en février 2019 les concessionnaires et une association. Nous ne pouvons que vous rejoindre sur la nécessité de faciliter les échanges et la concertation continue avec tous les acteurs du bois, les habitantes et les habitants, mais aussi les concessionnaires, les associations et, à cet égard, je peux vous informer que des ateliers du bois remplaceront les comités du bois et seront organisés très prochainement, dès le mois de mars à venir. Ces ateliers du bois mettront autour de la table toutes les parties prenantes, à savoir à la fois les maires des communes riveraines, mais aussi les

représentants de riverains, des associations d'usagers, les concessionnaires, les services de l'État, etc. Ces ateliers de concertation se feront sur la base de l'étude Apur. Ces ateliers nous semblent être définis dans un format plus adapté à la situation du bois de Vincennes, qui est celle d'une multiplicité d'acteurs, et permettront d'offrir un espace de concertation fréquent. Nous ne sommes donc pas favorables à la création d'un conseil de quartier du bois de Vincennes qui serait comme un huitième conseil de quartier dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Je voudrais évoquer également les raisons démographiques. La disproportion entre le nombre d'habitants et d'habitantes rattachés aux conseils de quartier existants et ceux qui seraient rattachés à ce conseil de quartier bois de Vincennes serait trop grande pour que le format conseil de quartier puisse être mis en place sur la zone du bois. De plus, les usagers et les usagères du bois dépassent largement le nombre de personnes qui y habitent. Or, nous estimons que ces usagers et usagères gagneraient aussi à être représentés. C'est pourquoi le format des ateliers du bois nous semble plus approprié et semble répondre à ces attentes, qui sont celles d'avoir davantage de concertation avec les acteurs multiples du bois. Merci.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Merci pour cette explication de vote pour la majorité. Monsieur Richard Bouigue.”

**M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

“Un complément, si vous le voulez bien, Madame Montandon, à votre proposition. Autant, on peut s'interroger sur l'existence d'un conseil de quartier en tant que tel du bois. Néanmoins, la question du bois de Vincennes reste une question qui intéresse énormément les habitants du 12<sup>ème</sup>. Elle intéresse tous les habitants du 12<sup>ème</sup> et même au-delà, parce qu'on l'a dit, par les communes riveraines, mais Manon Havet a très bien rappelé les instances mises en place qui allaient permettre ce dialogue avec les communes riveraines. En revanche, on peut tout à fait imaginer, s'ils le souhaitent, que les trois conseils de quartier riverains du bois-Bel-Air Nord, Bel-Air Sud et Vallée de Fécamp – puissent créer une coordination interquartier pour évoquer le sujet du bois. Pourquoi ? Parce qu'à la fois, ils en sont les riverains, ceux qui en connaissent tous les attraits, tous les atouts et en même temps les possibilités d'aménagement et d'amélioration. On pourrait donc avoir dans les conseils de quartier tels qu'on vient de les imaginer une coordination autour du bois de Vincennes. Cette coordination avait existé. Elle n'a pas été reprise. Néanmoins, c'est une possibilité de la mettre en œuvre. Elle permettrait, je crois, de pouvoir montrer l'attachement qu'il y a de ces conseils à évoquer le sujet du bois, en étant complémentaires des instances qu'a évoquées Manon Havet, qui vont bien au-delà, en parlant notamment de dialogue avec les communes riveraines. Voilà une proposition qui pourrait être faite aux conseils de quartier et qui permettrait d'aborder les sujets du bois à la fois dans leurs limites « ville et bois » et, en même temps, les possibilités d'amélioration et d'aménagement qu'il y a.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Une reprise de parole ?”

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

“Pour faire remarquer à Madame Havet que la dernière fois, lorsqu’il y avait eu un débat suite à une concession dans le bois de Vincennes, on avait tous admis communément que les comités du bois ne s'étaient pas réellement réunis. Je crois que c'était plutôt une fois dans la mandature. Si vous demandez aux différents maires des communes voisines, ils déplorent justement que les comités du bois n'aient pas eu lieu. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre analyse. Les ateliers du bois, je ne sais pas, par rapport à la participation, si ce sera des tirages au sort, qui pourra exactement participer à ces ateliers du bois. Ce que je trouve regrettable, c'est qu'il y a toute une démarche faite au conseil de Paris. On a des élus ici qui sont conseillers de Paris et qui ont avalisé et adopté le conseil de quartier pour le bois de Boulogne. Je trouve regrettable qu'on ne fasse pas la même chose pour le bois de Vincennes.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“C'est un choix, effectivement, puisqu'il y a ces comités du bois, et je vais laisser Madame Komitès en parler. Mais pour vous rassurer aussi, je suis en dialogue avec mes collègues élus du bois de Vincennes, pour certaines et certains, et le dialogue sera maintenu et les actes suivis d'effet.”

**Mme Komitès, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

“Merci, Madame la maire. Madame Montandon, je ne peux pas vous laisser dire que les comités du bois ne se réunissaient pas. C'était sous l'ancienne mandature, dans ma délégation, et ces comités du bois, je les ai réunis chaque année au moins trois fois chacun sur des thématiques listées par Manon Havet. Nous avons des comités du bois de Boulogne et du bois de Vincennes distincts à chaque fois sur des thématiques où étaient représentés les adjoints de la maire de Paris. Quand c'était la thématique « déplacement », il y avait l'adjoint en charge des transports et des déplacements. J'avais moi-même, au titre de tout l'aménagement paysager du bois, y compris dans le bois de Vincennes, fait des réunions supplémentaires notamment sur les maraudes. On a fait des réunions supplémentaires sur les concessions. À chacune des réunions qui avaient lieu, je le redis, trois fois par an sur la mandature, il y avait bien évidemment les maires des communes limitrophes. Je ne peux pas vous laisser dire que ces comités des bois, que ce soit le bois de Boulogne ou le bois de Vincennes, n'ont jamais été réunis. Dernière chose. Vous ne pouvez pas, j'espère pour vous, comparer le bois de Vincennes avec le bois de Boulogne au regard de la configuration de ces derniers et au regard en particulier de la population qui y vit et en termes de nombre de population et d'implantation des habitations à l'intérieur de ces deux bois. Cela n'a rien à voir.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Ne vous inquiétez pas, le bois de Vincennes sera dans nos priorités dans la continuité et ces ateliers seront dans la volonté de prendre au mieux ces problématiques, qui sont nombreuses, dans le bois de Vincennes. Je mets aux voix ce vœu avec un avis défavorable de l'exécutif.”

Ce vœu est rejeté. Je vous en remercie.”

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre d'abstentions .....00

(DELIB 12-2021-004 VŒU)

Vœu rejeté.

\*\*\*

**- DÉLIBÉRATION (12-2021-003) : Modification du Règlement Intérieur du conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.**

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris, rapporteure :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Dans tout le règlement intérieur,

- « Au maire » est remplacé par « à la/ au maire »
- « Le/ la maire » est remplacé par « la/ le maire »
- « Du/ de la maire » est remplacé par « de la/ du maire »
- « Au/ à la maire » est remplacé par « à la/ au maire »

**Article 2**

Dans tout le règlement intérieur, « le/ la président-e » est remplacé par « la/ le président-e ».

**Article 3**

L'article 16, alinéa 1 du règlement intérieur est ainsi rédigé :

*La/ le maire d'arrondissement a seule la police de l'assemblée. Elle/ il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.*

**Article 4**

L'article 8, alinéa 2 du règlement intérieur est ainsi rédigé :

*La/ le maire d'arrondissement procède à l'ouverture des séances, vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs/trices à l'affaire soumise au vote. Elle/ il met fin, s'il y a lieu, aux interruptions de séance, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, en proclame les résultats, prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.*

**Article 5**

L'article 22 du règlement intérieur est ainsi rédigé :

**Article 22 : Délibérations**

*Le conseil d'arrondissement délibère dans les domaines de compétence qui lui sont attribués par le Livre V, Titre 1er, Chapitre 1er du code général des collectivités territoriales. La/le maire d'arrondissement présente au conseil d'arrondissement des projets de délibération. Chaque membre du conseil d'arrondissement peut présenter des propositions de délibération qui sont communiquées par écrit à la/ au maire d'arrondissement 8 jours avant la date fixée pour la séance.*

*Les projets et les propositions de délibérations sont inscrits à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement transmis à ses membres selon la procédure décrite à l'article 7 du présent règlement.*

*Les conseillers-ères disposent, à l'égard des projets et propositions de délibération relevant exclusivement de la compétence de l'arrondissement, du droit de présenter des amendements et des contre-projets. Le temps de présentation de ces amendements et contre-projets ne peut en aucun cas excéder cinq minutes.*

*Les délibérations peuvent faire l'objet de vœux rattachés, déposés dans les conditions de l'article 22. Leur examen est introduit par la/le maire au moment de l'annonce de la délibération faisant l'objet d'une inscription.*

*Les conseillers-ères d'arrondissement souhaitant intervenir sur une délibération sont invités-es à s'inscrire auprès de la Direction générale des services de la mairie d'arrondissement à l'adresse générique [Ma12-delib@paris.fr](mailto:Ma12-delib@paris.fr) entre la publication de l'ordre du jour et jusqu'à une heure avant le début de la séance.*

- *Chaque élu.e rapporteur.e, sur invitation de la/ du président-e de séance, pourra présenter la délibération et disposera d'un temps de parole de deux minutes.*

- Chaque conseiller-ère inscrit-e pour intervenir sur une délibération disposera d'un temps de parole de cinq minutes.
- L'exécutif disposera, à l'issue des interventions des conseillers-ères inscrits-es, d'un temps de réponse de cinq minutes également.
- La/ le président-e de séance accordera un droit de réponse au/à la conseiller-e inscrit-e pour une minute.
- La/ le président-e de séance accordera le cas échéant à l' élu-e rapporteur-e une minute afin de conclure l'échange.
- La/le président-e de séance accordera aux représentants des groupes politiques et non inscrits qui le souhaitent une minute pour une explication de vote.

Les délibérations qui n'auront pas fait l'objet d'une inscription préalable dans les conditions déterminées à l'alinéa précédent seront soumises à un vote groupé en fin de séance sans présentation. Les projets ayant ainsi fait l'objet d'un vote global en séance sont portés au registre des délibérations sous forme de délibérations séparées.

#### **Article 6**

L'article 23, alinéa 7 du règlement intérieur est ainsi rédigé :

*À la demande d'un groupe ou d'un.e inscrit.e, une explication de vote est accordée par la/le président-e de séance. Sa durée ne peut excéder une minute.*

#### **Article 7**

L'article 34 du règlement intérieur est ainsi rédigé :

#### **Article 34 : Mise à disposition de moyens de communication aux conseillers-ères n'appartenant pas à la majorité du conseil d'arrondissement**

*La Mairie d'arrondissement consacre, dans son journal municipal, un espace réservé à l'expression des groupes politiques représentés au conseil d'arrondissement selon l'article 33. Dans ce cadre, chaque groupe politique dispose d'un espace d'expression équivalent, quel que soit le nombre de conseillers qui le compose.*

#### **Article 8**

L'article 35 du règlement intérieur est ainsi rédigé :

#### **Article 35 : Adoption**

*Le présent règlement intérieur a été adopté par délibération du conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement en date du lundi 30 novembre 2020.*

### **Trois amendements proposés en séance, par Mmes Atlan-Tapiero et Montandon, et rejetés à la majorité des présents à la séance :**

#### **Amendement N°1 :**

#### **Article 34**

Il est ajouté deux alinéas ainsi rédigés :

« Chaque groupe politique dispose aussi d'un espace d'expression sur le site Internet, quel que soit le nombre de conseillers qui le compose, dans la partie consacrée à la municipalité.

Durant les conseils d'arrondissement, la Mairie d'arrondissement communique, au moyen de son compte sur l'application Twitter, sur les vœux et les questions orales posées par tous les membres du conseil d'arrondissement. »

#### **Exposé sommaire**

Les nouveaux moyens numériques doivent aussi permettre une visibilité de l'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale au même titre que les éditions papier.

Le premier alinéa propose donc un espace réservé à l'opposition sur le site Internet de la mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Le second alinéa consiste à imposer à la mairie de partager le moyen de communication Twitter, pendant les séances du conseil d'arrondissement, afin de ne pas relayer que les propos de la majorité et informer de manière égalitaire, les concitoyens, des vœux et questions orales posées par tous les élus, y compris ceux de l'opposition ou non-inscrits.

### **Amendement N°2 :**

#### **Après l'article 34**

Il est proposé d'ajouter un nouvel article intitulé « mission d'information et d'évaluation » ainsi rédigé :

« Les conseillers n'appartenant pas à la majorité disposent de la possibilité, tous les deux ans, de proposer et de présider une mission d'information et d'évaluation chargée de recueillir des éléments d'information sur les questions d'intérêt communal, sur le périmètre de l'arrondissement, ou procéder à l'évaluation d'un service public communal. Le rapport de fin de mission peut faire l'objet d'un débat en conseil d'arrondissement et est publié sur le site de la mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement sur la demande du président de la mission d'information et d'évaluation. »

#### **Exposé sommaire**

Cet amendement vise à la faculté de créer des missions d'information et d'évaluation (MIE).

Les MIE permettent d'évaluer les politiques déployées par la collectivité parisienne au service des usagers, en l'occurrence sur le périmètre du 12<sup>e</sup> arrondissement, afin de s'assurer de leur pertinence et de leur efficacité.

Confier une MIE au niveau local aux élus n'appartenant pas à la majorité contribue ainsi à l'amélioration du service rendu et au souci de performance des services Parisiens avec un regard extérieur à celui des élus de la majorité.

### **Amendement N°3 :**

Globalement sur le RI

*DEMANDE DE SUPPRIMER L'ECRITURE INCLUSIVE*

#### **Article 9 :**

Dans sa rédaction et son intention, cet article pourrait conduire à limiter le temps de parole d'un élu en fonction de son sexe.

*DEMANDE DE SUPPRESSION*

#### **Article 17 Alinéa 4 :**

Concernant le vote à bulletin secret

« Vote à bulletin secret à la demande d'un tiers des membres du conseil », soit 10 élus sur 30, ce qui revient à donner au seul exécutif la possibilité de l'exercer.

Nous demandons la modification cet article :

*AU LIEU D'UN TIERS DES MEMBRES METTRE « A LA DEMANDE D'UN GROUPE POLITIQUE »*

#### **Article 26 :**

Concernant le délai de dépôt des questions orales

*DEMANDE DE RAMENER CE DELAI A 24h avant la séance.*

### **Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Nous revenons à la délibération sur la modification du règlement intérieur du conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Comme je m'y étais engagée la dernière fois, nous avons eu une réunion de travail supplémentaire pour permettre d'avoir une discussion dans la recherche d'un consensus sur ce règlement intérieur. Néanmoins, vous avez déposé, les élus de Changer Paris, des amendements que vous avez tous sur table dans une pochette violette. Trois amendements au total. Vous vous étiez quand même engagés lors de cette réunion de travail à ne pas en déposer. Je suis, je l'avoue, assez surprise. J'attends avec impatience vos explications. Merci.”

### **M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :**

“Je vais commencer. Tout d'abord, je voudrais en guise d'introduction rappeler pour ceux qui nous écoutent comment s'est déroulé ce débat. Il y a eu un premier jeu de

délibération du conseil d'arrondissement et nous avons été surpris que nos amendements ne puissent pas être examinés. Aujourd'hui, on nous soumet, on ne sait pas si c'est un nouveau règlement intérieur, parce que quand je lis la délibération, je vous parle de la délibération proprement dite, il est marqué : « est adopté le règlement intérieur de la manière dont il est rédigé ». Ensuite, le papier suivant est une série d'amendements. Je comprends que nous votons une modification du conseil d'arrondissement. Nous avons eu une réunion, et en introduction de cette réunion, j'ai pu faire valoir mon mécontentement que nous n'ayons pas pu examiner ces amendements sur table dès lors que le règlement intérieur, ce n'est pas un sujet technique sur lequel une réunion préparatoire peut déblayer et éviter d'aborder les sujets les plus techniques. Là, nous parlons de nos règles du jeu pour les six ans à venir. Cela concerne chacun des membres du conseil d'arrondissement, quelle que soit leur étiquette, qu'ils soient dans un groupe ou absent d'un groupe, comme Madame Mazetier. C'est la raison pour laquelle je trouvais que la méthode n'était pas la meilleure. Maintenant, c'était quand même un progrès, car c'est la première fois que nous avons eu cela, donc je m'y suis soumis. Moi-même, je m'étais engagé à ne pas déposer d'amendements. Maintenant, c'est la richesse du groupe Les Républicains, nous avons tous nos libertés, et je vous rappelle que dans le mail qui vous a été envoyé, c'est bien Madame Montandon et Madame Tapiero qui ont déposé ces amendements. Ces amendements reprennent des choses que nous avons déjà évoquées, et je vais laisser mes collègues les présenter. Sur mon sujet, je n'ai rien d'autre à dire. Là où j'ai quelques réserves encore sur le règlement actuel, c'est que je suis très surpris, parce qu'à la fin de notre réunion, je pensais qu'on allait respecter les règles de légistique. On n'est pas un conseil de quartier. On est un conseil d'arrondissement. Je pense que dans une collectivité territoriale, on doit respecter les règles légistiques fixées par le Conseil d'État. Dans la rédaction, on a encore des futurs, des présents. Cela nuit à la lisibilité. Déjà que la question de l'écriture inclusive, parfois, c'est compliqué à lire. En plus, si on parle du futur, d'un côté, c'est de l'hypothétique. On ne sait pas si vous allez nous donner le pouvoir ou pas. C'est toujours gênant. Sur le reste, j'avais mis un principe de base qui était le droit de réponse. Je vous remercie de l'avoir adopté. Effectivement, le droit de réponse, c'est-à-dire qu'à l'issue d'une délibération, puisque le rôle d'un conseil de quartier est de pouvoir contrôler le travail de l'exécutif, mais également de pouvoir poser des questions sur la délibération. Cette possibilité de pouvoir répondre après notre exposé a été adoptée. Je suis satisfait. Monsieur Bouigue a souhaité ajouter un droit de réponse au droit de réponse, vous pourrez vous exprimer après, qui vient permettre au rapporteur de pouvoir à nouveau répondre à ce qu'a pu dire l'interpellateur. Je trouvais que c'était un peu superfétatoire aussi, parce que dans tous les cas, le dernier mot revient toujours au président de séance qu'est le maire. Je pensais que le maire, qui est dans tous les cas le responsable de la politique de la ville, pouvait s'opposer ou ajouter les interrogations. Ceci dit, je respecte ma parole. Je n'ai pas réussi à convaincre mes collègues de voter pour le conseil d'arrondissement. Donc, je ne vais pas voter contre le conseil, contre ce règlement intérieur."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

"Madame Montandon pour la présentation des trois amendements sur la modification."

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

"Je vais présenter deux des amendements. Ma collègue Corinne Atlan-Tapiero présentera le suivant. Je voulais vous dire qu'on a apprécié les échanges qui ont pu être faits et les avancées, et notamment, en effet, un de mes amendements reprend la demande que les comptes Twitter de la ville à chaque conseil d'arrondissement

reprennent aussi les vœux et les questions orales des groupes n'appartenant pas à la majorité municipale. Je vous remercie, car cela a été instauré. C'est vrai qu'on aurait souhaité que ce soit inscrit noir sur blanc. C'est pour cela que j'ai déposé cet amendement. Je l'ai déposé pour la pérennité de ce nouveau service. Nous demandons aussi, et vous le savez, on en a discuté précédemment au débat sur les conseils de quartier, les moyens numériques se développent. Ils nous paraissent devenus plus importants que toutes les éditions papier. C'est pour cela que nous vous demandons aussi que, dans l'onglet ou la rubrique du site de la mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement, un encart de la taille que vous jugerez nécessaire soit destiné aux élus n'appartenant pas à la majorité municipale. Voilà pour le premier amendement. J'ouvre une parenthèse. J'attire votre attention sur cet onglet municipal avec la rubrique qui concerne la vie citoyenne et cette instance du conseil d'arrondissement ainsi que ses élus. Aujourd'hui, en rédigeant cet amendement, je suis allée sur le site pour voir la configuration et où, éventuellement, on pouvait prévoir une tribune des élus de l'opposition. Je me suis aperçue, et ce n'est pas la première fois, j'avais déjà attiré l'attention de vos services et je les remercie pour leur réactivité, car il y avait quelques coquilles dans la présentation de référencement des élus... Je me suis aperçue là encore, et je vous demande beaucoup de vigilance parce qu'à chaque fois que j'y vais, je vois une erreur sur le référencement des élus. Je vous invite à aller sur le référencement des élus métropolitains de notre instance. Il se trouve que dans ce conseil d'arrondissement, il y a quatre élus métropolitains. Si vous allez sur le site de la mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement, vous vous apercevez qu'il n'y en a qu'un seul qui est référencé. Donc, je fais la demande solennelle qu'en tant qu'élue métropolitaine, je sois ajoutée aux élus métropolitains. Je peux peut-être même me faire porte-parole pour Madame Komitès et Monsieur Bonnet qui ne sont pas référencés non plus, puisque Monsieur Emmanuel Grégoire est le seul à apparaître comme élu métropolitain dans cette instance. Je ferme la parenthèse. Cela me fait une parfaite transition pour présenter le deuxième amendement, qui demande que les élus n'appartenant pas à la majorité municipale puissent bénéficier et présider une MIE, une mission d'information et d'évaluation, qui permettrait sur un périmètre du 12<sup>ème</sup> arrondissement de faire avancer les choses, de faire un contrôle des élus de l'opposition ou leur vigilance, cela a toujours du bon. Là aussi, on vous demande une fréquence, parce que c'est vrai qu'une MIE dure à peu près six mois. Une fréquence d'une MIE tous les deux ans nous paraît être un rythme raisonnable et cela permettrait de faire avancer les débats et de faire le rôle de contrôle de l'opposition, que nous faisons régulièrement à chaque conseil d'arrondissement, mais qui permettrait, grâce à des auditions et un travail approfondi, d'apporter une contribution à ce conseil d'arrondissement. Merci."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

"Merci de votre vigilance. Néanmoins, je suis, je pense, suffisamment à l'écoute pour que vous puissiez me donner ce genre d'information hors conseil d'arrondissement. Merci beaucoup."

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :**

"Merci de me donner la parole. Monsieur Seingier l'a rappelé, il a assisté à deux réunions concernant ce règlement intérieur. Mais nous avons largement évoqué lors du précédent conseil d'arrondissement nos interrogations sur ce règlement intérieur. Je voudrais revenir sur des points qui me paraissent extrêmement importants. J'ai d'ailleurs fait une intervention assez longue sur le sujet pour que ce règlement intérieur soit écrit dans la langue administrative et non pas une écriture inclusive, tout en respectant bien évidemment la féminisation des titres et des fonctions. Je souhaiterais également que

l'article 9 soit supprimé, parce que dans sa rédaction et son intention, cet article pourrait conduire à limiter le temps de parole d'un élu en fonction de son sexe, ce qui n'est pas admissible. Ensuite, concernant l'article 17 de l'alinéa 4, qui relève du vote à bulletin secret, il est écrit : « vote à bulletin secret à la demande d'un tiers des membres du conseil », ce qui veut dire dix élus sur trente, ce qui revient à donner au seul exécutif la possibilité de l'exercer. Nous demandons que cet article soit modifié, et au lieu d'écrire « d'un tiers des membres », mettre « à la demande d'un groupe politique ». À l'article 26, concernant le dépôt des questions orales, le délai de dépôt des questions orales n'est pas conforme à ce qu'il devrait être. Nous vous demandons donc de le ramener à 24 heures. Enfin, et pour terminer sur ce règlement intérieur, je fais court, comme vous nous l'avez demandé, histoire de tenir les deux minutes, il apparaît dans le document adjoint au document de séance sur le règlement intérieur une mention qui stipule que ce règlement est adopté le 30 novembre. Or, le règlement, tel que vous nous le présentez puisqu'il est amendé, n'est pas celui du 30 novembre, mais celui à adopter. Nous souhaiterions ne pas voter sur un document antidaté, car ce serait une faute, et que les modifications soient faites. Merci beaucoup.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Une partie de votre intervention, j'avais déjà l'impression de l'avoir déjà entendue. C'est un débat, effectivement, politique. Avant de donner la parole à Monsieur Tabacchi, je voulais m'étonner de voir Monsieur Seingier se plaindre sur le recours à la procédure d'urgence en début de ce conseil et de voir que vous avez déposé ces amendements seulement deux heures avant la tenue de ce conseil. Donc, en termes de jeu démocratique, je trouve cela un petit peu compliqué, sachant que nous avons tenu cette réunion début janvier. Merci beaucoup.”

**M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

“Je vais exprimer l'avis du groupe Génération.s. Nous soutenons les modifications qui ont été apportées par le travail de concertation des élus de la majorité, mais aussi des représentants des élus de l'opposition. Je tiens à souligner la méthode qui était très positive, puisque nous n'avons pas caché nos différences d'appréciation, nos positions, et nous sommes arrivés à une situation qui satisfait l'ensemble des parties prenantes à cette commission. C'est pour cela que sur la méthode, nous nous félicitons du travail fait. Sur la caractéristique de ce nouveau règlement intérieur, c'est un règlement intérieur qui est équilibré et qui devrait nous permettre d'échanger et de débattre de façon plus dynamique, avec plus de clarté pour l'auditoire. Nous sommes favorables, avec Génération.s, à l'intervention citoyenne dans la vie publique de la République, une intervention raisonnée et équilibrée avec les formes de la démocratie représentative. C'est pour cela qu'à cet échelon, nous nous félicitons notamment de la possibilité prévue dans l'article 29 pour les habitants de porter par pétition une question à l'ordre du jour. Auparavant, le seuil était de 1000. Il passe à 500. Nous pensons que c'est un réel progrès et une bonne opportunité. Par conséquent, nous voterons pour le texte qui ressort du groupe de travail effectué par l'ensemble des élus présents. Merci.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Je vous remercie. Effectivement, il est important de dire qu'il y avait chaque représentant et représentante invités de tous les groupes politiques de la majorité comme de l'opposition, même de ceux qui ne sont pas rattachés à un groupe, et que les

débats qui ont eu lieu ont été d'une grande tenue et ont donné des consensus qui, normalement, auraient été importants. Je vais laisser la parole à M. Richard Bouigue."

**M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"Merci de me donner la parole. Monsieur Seingier, vous êtes un adepte de la précision et, parfois, vous vous emballez et les précisions s'emballent avec vous. Je n'ai absolument pas demandé à ce qu'il y ait un droit de réponse au droit de réponse. Vous avez, lors de nos réunions, dit que vous souhaitiez un droit de réponse de fait, c'est-à-dire que celui-ci ne vous soit pas accordé par la maire sur son bon vouloir, mais qu'il vous soit accordé de fait, et vous avez été exaucé. Ce qui est la réponse de l'élu rapporteur n'est pas du tout du même genre. C'est au demeurant à la maire d'accorder la parole, s'il en fait la demande. Ce ne sont pas du tout les mêmes proportions. Vous avez réellement un droit de réponse. Et il y a pour le rapporteur la possibilité, s'il le souhaite, de solliciter auprès de la maire d'avoir un retour de parole. C'est un peu différent. Vous me permettrez d'apprécier énormément la diversité du groupe Les Républicains, mais de m'en étonner aussi. Tous les groupes représentés par leur président ont à la fois eu une personne qui a représenté leur groupe. Quand nous avons discuté, nous avons discuté avec un représentant qui parlait au nom du groupe. C'était vrai pour Monsieur Bonnet-Oulaldj ou pour Monsieur Tabacchi. Vous concernant, je trouve que c'est étonnant, car vous avez pris une décision qui est pour vous, et pas pour le groupe. C'est étonnant. Vous nous avez un peu prévenus à la fin, mais considérez que c'est compliqué d'avoir une réunion qui réunit les présidents de groupe et d'avoir à la fin un avis du président de groupe différent de ce que vont évoquer les autres membres de ce groupe, alors même que vous avez porté leurs amendements et qu'ils n'avaient pas été suivis sur le moment. C'est une manière baroque de travailler, mais c'est une manière, reconnaissez-le, qui n'est pas tellement l'habitude que l'on connaît de la droite. Si la gauche avait fait la même chose, vous auriez été les premiers à dire que c'était le bazar à gauche. En l'occurrence, ce n'est pas à gauche. Nous avons tenu des engagements et les propos qui ont été tenus par les présidents de groupe ont été ceux des groupes et des conseillers, des membres, des adjoints qui les composent. C'est une manière de travailler qui est un peu particulière. N'y voyez pas autre chose que beaucoup d'étonnement de ma part, mais pas en soi une critique. Dernière chose, Monsieur Seingier, il y a eu la possibilité dans ces réunions de travailler à l'amélioration de ce règlement intérieur. On n'est peut-être pas allé jusqu'au bout de ce que vous souhaitez, puisque Madame Montandon et Madame Atlan-Tapiero ont déposé des amendements complémentaires. Mais je crois qu'on a rarement eu l'occasion de pouvoir améliorer à ce point un règlement intérieur, que vous avez été écoutés, entendus, vous avez été suivis sur des propositions, et c'est une chose importante. La maire avait dans cette réunion la volonté de trouver entre nous un consensus sur le règlement intérieur, car c'est ce qui va être les règles du jeu de l'organisation de nos débats. C'était vraiment une partie à saluer. Vous étiez présent. Tout le monde n'était pas présent autour de la table. C'est dommage. Des amendements sont restés non défendus. On était prêts à les entendre aujourd'hui. Cela n'a pas été le cas. Néanmoins, je trouve qu'il y a dans la démarche quelque chose d'important, qui était de pouvoir nous retrouver sur les règles du jeu de ce règlement intérieur. Je crois que tous les amendements que vous avez défendus avec conviction étaient des amendements sur lesquels vous avez été suivis, Monsieur Seingier. Donc, plutôt une méthode ouverte et plutôt étonné sur la forme qu'ont pris les débats avec l'opposition."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Je reste sans voix. Ce n'est pas très positif pour la condition féminine. Madame Atlan-Tapiero, en femme rebelle.”

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :**

“Merci. Je voudrais juste revenir sur deux choses qui ont été dites. Effectivement, vous avez eu une réunion de travail, mais être président de groupe ne veut pas forcément dire toujours imposer la vision d'un groupe aux autres. Je pense que vous nous faites un procès d'intention qui est assez curieux. Il n'en demeure pas moins que je voudrais revenir sur un point évoqué par Madame la maire, qui dit que nous avons déposé nos amendements 2 heures avant. Je veux juste vous rappeler que pour ajouter un amendement à votre règlement intérieur, il n'y a aucune procédure de modification du règlement intérieur prévue dans ce règlement intérieur. Donc, nous nous sommes pliés au règlement intérieur précédent qui demandait une inscription lorsqu'on voulait un temps de parole. C'est ce que nous avons fait. Il n'y a aucune procédure de modification du règlement intérieur à l'intérieur de votre règlement, et du précédent d'ailleurs non plus. Je vous remercie.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Drôle de façon de considérer la démocratie et le jeu d'une réunion de travail. Bref. Je vais mettre ces amendements aux voix.

L'amendement sur la délibération relative à la modification du règlement intérieur du conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris sur proposition des élus du groupe Changer Paris, l'article 34, avec un avis défavorable de l'exécutif. L'amendement est rejeté.

Je mets le second amendement au vote d'après l'article 34, des élus du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'exécutif. Cet amendement est rejeté.

Et le troisième amendement du groupe des élus Changer Paris, avec un avis défavorable de l'exécutif. Cet amendement est rejeté.

Je mets la délibération sur la modification du règlement intérieur du conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris au vote, avec un avis favorable de l'exécutif. Cette modification du règlement intérieur est adoptée.

Je garderai néanmoins ces groupes de travail, qui ont pour moi eu une richesse importante et surtout une méthodologie qui, pour moi, est à renouveler. Nous passons à la délibération suivante.”

- Nombre de votants 28 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....26
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....02
- Nombre d'abstentions .....00

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2021-005)

**- DASCO 20210006 : Modifications des secteurs de recrutement des écoles publiques pour l'année scolaire 2021-2022.**

**Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

“Cette délibération propose des modifications pour la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2021-2022. Elle concerne des modifications du périmètre scolaire pour faire correspondre au mieux les capacités d'accueil des écoles avec le nombre d'élèves résidant dans le périmètre. Si, globalement, on constate une baisse des élèves dans le premier degré à Paris, en notant tout de même que celle-ci est moins marquée dans notre 12<sup>ème</sup> arrondissement, des tensions démographiques localisées parfois fortes demeurent, qui nécessitent d'augmenter soit les capacités d'accueil, soit de revoir la sectorisation. Dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, les modifications proposées sont nécessaires pour la rentrée 2021 afin d'accompagner la livraison de logements dans la caserne de Reuilly et l'arrivée de nombreux élèves que les écoles du secteur actuel, à savoir la maternelle d'Artagnan et l'élémentaire du 27 Reuilly, ne pourraient accueillir au regard de leurs capacités bâtimementaires. Cette modification de sectorisation sur le secteur de la caserne de Reuilly a fait l'objet de plusieurs réunions d'information auprès des équipes éducatives et des représentants de parents d'élèves durant l'automne 2020 en lien avec les services de la prévision scolaire de la DASCO. À l'issue de ces réunions, inspectrices, directeurs et représentants de parents élus se sont accordés sur la nécessité et la qualité de la modification. Parmi les critères de la DASCO et de la mairie d'arrondissement qui ont présidé à cette proposition de nouvelle sectorisation : des temps de trajet école-domicile pas trop longs, voire identiques, une mixité sociale au service de la réussite scolaire et éducative de tous les enfants et le respect de la liaison pédagogique maternelle-élémentaire. Sur la question de la mixité sociale, à la demande de l'équipe municipale, ces modifications ont été réalisées après étude des quotients familiaux de manière à conserver une mixité sociale dans chaque école, première sectorisation où nous demandons l'étude de ces quotients familiaux. Les écoles concernées par ces changements sont les maternelles d'Artagnan, Hillairet et 70 Daumesnil, et l'élémentaire du 27 Reuilly, les deux élémentaires du 57 Reuilly A et B et du 40 boulevard Diderot. Je vous remercie.”

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :**

“Je me suis inscrite sur cette délibération et la suivante pour une question générale sur les deux. Nous sommes quand même très étonnés qu'avec la livraison de la caserne de Reuilly, on n'ait pas anticipé pour la rentrée 2020 déjà ces modifications d'effectifs pour anticiper les pressions éventuelles. Ce qu'on peut regretter, c'est que dans ces délibérations présentées, ni la 6 ni la 7, nous n'ayons une indication sur le nombre de places qui ont été libérées par ces mouvements ni la pression observée après ces opérations de modification. On voudrait connaître les effectifs concernés sur l'ensemble des écoles et savoir combien de places cela a libéré, notamment par exemple sur Oeben. Quand on rattache les enfants du 11<sup>ème</sup> arrondissement à leur collège de secteur, combien de place cela libère-t-il ? Car il y a quand même un grand nombre de rues. Cela peut faire 30, 40, 50, 60 enfants. On voudrait savoir quel est le résultat de ce glissement de rues. Merci.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Je vais rendre hommage à Monsieur Laurent Touzet qui avait déjà anticipé et nous avons déjà eu ces débats à ce même conseil d'arrondissement dans la précédente mandature. Madame Rocca pour vous répondre.”

**Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

“Comme vient de le dire à l'instant Madame la maire, sous la précédente mandature, l'équipe avait effectivement anticipé avec un travail de mon prédécesseur Laurent Touzet, ce qui nous avait permis d'obtenir des ouvertures de classe pour la rentrée 2020 qui ont permis, comme je vous le disais tout à l'heure, d'activer un des deux leviers pour absorber la pression démographique et scolaire. Mais à ce jour, ni la maternelle d'Artagnan ni l'élémentaire du 27 Reuilly n'étaient en capacité bâtimementaire d'accueillir de nouvelles classes. Si nous l'avions fait par exemple au 27 Reuilly, nous aurions sacrifié des locaux mutualisés qui sont nécessaires pour les équipes pédagogiques, que ce soit sur le temps scolaire ou le temps périscolaire. Concernant les effectifs, je peux tout à fait vous répondre. En maternelle, ce mouvement de sectorisation concernera 19 élèves à la rentrée 2021 et 57 élèves sur 3 ans, parce que vous devez savoir que les travaux de sectorisation et de modification sont faits sur le temps long avec les équipes de démographes du service des prévisions scolaires de la DASCOS. Toutes les modifications de sectorisation en maternelle sont réfléchies et étudiées sur 3 ans, et en élémentaire sur 5 ans. Donc, sur 3 ans, nous aurons 57 élèves, 18 se déplaceront de la maternelle d'Artagnan sur la maternelle du 70 Daumesnil, et 39 sur ces 3 ans iront de la maternelle d'Artagnan vers la maternelle Hillairet. En ce qui concerne l'élémentaire, cela concernera 17 élèves à la rentrée 2021. Sur 5 ans, cela représentera 82 élèves. Si vous souhaitez le détail, 28 iront vers le 40 Diderot, ce qui était initialement sectorisé sur le 27 Reuilly, et 54 élèves sur le groupe scolaire du 57 Reuilly avec les écoles A et B. J'espère que ce paysage vous donne un ordre d'idée, parce que dans le document que vous avez reçu, nous avons les adresses des personnes qui seront resectorisées.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Merci pour ces précisions et merci de votre investissement au quotidien. Nous avons commencé notre journée sur cette question de la sectorisation. M'autorisez-vous à mettre au vote la DASCOS 6 et 7 en même temps ?

Je mets au vote la DASCOS 6 sur la modification des secteurs de recrutement des écoles publiques pour l'année scolaire 2021-2022 et la DASCOS 7 sur la modification des secteurs de recrutement des collèges publics Parisiens pour cette même année scolaire 2021-2022.

Elle est adoptée à l'unanimité.”

**Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

“Madame la maire, si vous le permettez, comme je ne savais pas que nous procéderions au vote des deux délibérations en même temps, je voudrais ajouter un point de précision sur les effectifs sur Oeben par rapport à l'interpellation de Madame Tapiero pour que nous n'ayons pas l'impression que nous ne répondons pas à l'ensemble des questions.

Cette modification de sectorisation sur le collège Oeben est possible puisqu'il n'y a plus de pression scolaire sur le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Il y a quelques années, nous avons accueilli en solidarité et en proximité les élèves du 11<sup>ème</sup> arrondissement, et nous sommes actuellement en pression a priori jusqu'en 2024 sur Oeben. Il nous manquerait à peu près 30 à 40 places jusqu'en 2024, et il se trouve que le nombre d'enfants que nous accueillons jusqu'à présent du 11<sup>ème</sup> arrondissement correspond à une trentaine d'élèves, ce qui permet, avec la modification de sectorisation du 11<sup>ème</sup> arrondissement en cours cette année et qui est adoptée en même temps, de rendre les élèves du 11<sup>ème</sup> arrondissement au 11<sup>ème</sup> sans que cela impacte notre mairie voisine, et nous pouvons enfin donner des affectations à nos collégiens entrants en sixième dans leur collège de secteur. Ce qui ne conduira plus à avoir des situations délicates comme nous avons pu connaître les années précédentes, à savoir des collégiens du quartier de la caserne de Reuilly qui pouvaient se retrouver affectés par l'académie, parce que je précise que si la sectorisation est une compétence de la Ville de Paris, en sixième, l'affectation est une compétence de l'académie de Paris et donc beaucoup de collégiens s'étaient retrouvés ces deux dernières années, mais nous en avons déjà parlé ici, affectés dans des collèges éloignés, voire très éloignés, de leur domicile alors qu'ils habitent à proximité de la caserne."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

"Merci pour ces précisions. Effectivement, le 12<sup>ème</sup> arrondissement est de toute façon par nature accueillant. Je rappelle aussi, et c'est un sujet bois de Vincennes, que nous accueillons temporairement un collège de Vincennes avec le plus grand plaisir. Je passe désormais à l'adoption de la nouvelle charte du budget participatif."

- Nombre de votants 27 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....27
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions .....00

(DELIB 12-2021-006 AVIS)

\*\*\*

**- DASCO 20210007 : Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics Parisiens pour l'année scolaire 2021-2022.**

**Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

- Nombre de votants 27 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....27
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions .....00

(DELIB 12-2021-007 AVIS)

\*\*\*

**- DDCT 20210008 : Adoption de la nouvelle charte du Budget Participatif.**

**M. Nizar Belghith, conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

“Je vous souhaite tout d'abord à toutes et à tous une très bonne année 2021, pour ceux que je n'ai pas eu l'occasion de voir. Je vais d'abord commencer par le calendrier du budget participatif. Ce sont des dates très importantes. Du 4 au 28 février, nous avons le lancement des dépôts de projets. De mars à juillet, ce sera l'expertise technique des services et l'établissement des listes des projets soumis au vote. Septembre-octobre vient le vote des projets Parisiens et d'arrondissement. Enfin, au mois de décembre, vote du budget au conseil d'arrondissement et au conseil de Paris, en intégrant les priorités citoyennes exprimées dans le cadre du BP.

Concernant les nouveautés, nous avons deux projets lauréats Parisiens. Pour les budgets participatifs d'arrondissement, nous aurons quatre projets. Le nombre de projets lauréats est déterminé dans chaque arrondissement par le nombre d'habitantes et d'habitants, l'hôtel de ville a souhaité donner un projet supplémentaire qualifié « politique de la ville » pour le quartier Porte de Vincennes, classé à ce stade en vigilance. Cette année, la maire de Paris a souhaité porter à 25 % la part des investissements de la ville en associant les Parisiens. Dans cette part de 25 % d'investissements, il n'y aura pas uniquement le budget participatif, nous aurons également les démarches dites « Baudrier, embellir notre quartier ». Pour associer les habitantes et habitants, les maires d'arrondissement pourront, en lien avec les conseils de quartier et associations citoyennes, ouvrir la possibilité de discuter les projets et les construire collectivement. Concernant les quatre projets lauréats dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, nous avons une enveloppe de 2 millions d'euros maximum par projet, ce qui fait plus du double de 2019, donc environ 8 millions maximum, sachant qu'en 2019, on était à peu près à 4 millions d'euros au niveau du budget participatif. Concernant le vote, nous avons une nouveauté sur la méthode du vote inspirée du jugement majoritaire qui permet une évaluation qualitative par les participants de chaque projet soumis au vote. C'est tout pour moi.”

**M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :**

“Sur l'idée du budget participatif, le principe reste une bonne idée, mais nous trouvons qu'elle est un peu dévoyée parce qu'il y a certains termes de cette nouvelle charte qui restent très flous. La droite parisienne a toujours été en faveur d'une démocratie directe dès lors que les règles démocratiques sont claires. Nous sommes par exemple favorables à des consultations, des référendums locaux sur la base de la liste électorale de tous les habitants, tous les électeurs de Paris. Dans votre projet, je vais citer quelques critiques, parce qu'il y en a beaucoup. Par exemple, la question des électeurs, elle est très floue. Dans votre projet, vous dites que tous les Parisiens peuvent voter sans condition d'âge ni de nationalité. Or, on ne comprend pas comment cette condition est réellement vérifiée. On a l'impression que cela peut se faire sur la base d'Internet. Il suffit d'avoir une adresse Internet pour pouvoir voter, ce qui ne permet pas de garantir qu'il n'y ait pas des robots qui vont voter massivement ou des habitants qui ne seraient pas

Parisiens qui iraient se prononcer sur ces projets. Je n'évoque pas non plus la distance que vous faites entre les personnes qui peuvent indirectement participer à la définition des taux d'imposition et des recettes, ceux qui sont inscrits sur les listes électorales, et ceux qui vont décider des dépenses. C'est une première question sur la question des électeurs. La seconde question concerne la question du vote. Vous avez évoqué cette question du système de vote majoritaire. C'est une méthode que l'on connaît, le jugement majoritaire. C'est une méthode un peu complexe qui consiste à qualifier le vote avec les « très bien », « bien »... Si j'ai bien compris, la méthode existe. Elle a ses avantages puisqu'elle permet d'éviter de voter sur les projets les plus clivants et de rechercher un consensus. Dans le principe, on ne peut pas être contre. Par contre, dans

votre charte, vous évoquez la notion d'« inspiré par ce jugement majoritaire ». Pour nous, cela reste flou. On ne comprend pas en lisant la charte comment vont être adoptés ces votes. Notre doute est d'autant plus légitime que vous utilisez des notions parfois d'arbitrage politique. Vous évoquez les mots « arbitrage politique ». Qu'inclut l'arbitrage politique ? Quel sens lui donnez-vous ? Si cela veut dire qu'un projet voté par des habitants pourrait être remis en cause par la suite, c'est problématique. Je pense à des exemples très concrets dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Si vous avez un parc canin square Saint-Éloi et, ensuite, vous décidez de le fermer, de ne jamais le rouvrir, des habitants se sentent floués parce qu'ils ont participé à un budget participatif et, finalement, par arbitrage politique, ce projet est retiré autoritairement. Qu'entendez-vous par la notion d'arbitrage politique ? De la même manière, la question du vote peut poser problème, puisque pour proposer des projets, vous ajoutez une nécessité d'obtenir une carte citoyenne. Quand on lit rapidement, on a l'impression que la carte n'est pas obligatoire, mais elle est tellement incitative. En plus, vous expliquez dans les communiqués de presse que vous allez la favoriser d'autant plus. Pourquoi une carte citoyenne ? Allez-vous créer une double citoyenneté, comme au temps de la Commune de Paris ? Il y aura les bons citoyens qui ont la carte citoyenne, et les mauvais qui ne participent pas à la vie locale. Pourquoi ajouter une carte citoyenne où des esprits mal intentionnés pourraient penser que cela pourrait être pour créer un fichier et ainsi identifier les bons participants de la Ville de Paris ? Cela peut être utile pour des échéances électorales nationales. Expliquez-nous ce qu'est cette carte citoyenne. Je vais m'arrêter là pour le moment.”

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

“Pour rebondir sur ce qu'a dit mon collègue, avant, si j'avais bien compris le principe, les habitants votaient pour un projet dans lequel ils adhéraient, donc c'était un vote de soutien. Là, si j'ai bien compris le nouveau vote, en fait, on peut voter pour un vote d'adhésion, mais aussi dévaloriser certains projets. C'est là que j'attire votre attention. Je pense qu'il faut, dans le budget participatif, un esprit positif. J'ai l'impression que ce vote s'oriente vers des votes sanction, des votes de soutien, mais aussi des votes sanction. Je voulais avoir votre avis sur ce point. Sur la carte citoyenne, je voulais juste signaler qu'on vous avait déjà alerté sur ce processus, notamment lorsqu'il y avait eu la constitution du panel de la consultation citoyenne sur le PLU. On avait trouvé assez limite qu'une partie du panel soit dédiée à un public ayant cette carte citoyenne. Je vois que nos demandes de vigilance n'ont pas été suivies puisque vous encouragez massivement ce processus. Ensuite, quand on lit la charte, on a d'abord l'impression que vous allez faire plus de proximité. Mais au fur et à mesure qu'on avance dans la délibération, on a plutôt l'impression que beaucoup de choses ont échappé à la mairie locale, notamment dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, et qu'au contraire, c'est plutôt la mairie centrale qui aura le dernier mot. J'aurais voulu que vous nous rassuriez sur ce point-là. Il y a aussi des points qui, parfois, sont un peu cocasses. Apparemment, il y a une grande insistance lors des discussions qu'il y a pu y avoir au niveau du conseil de Paris sur le fait que dans les budgets participatifs, les prochaines ne devaient surtout pas avoir de marteau-piqueur. Je vous rassure. À un moment donné, les Parisiens ont eu un ras-le-bol sur les travaux et sur le bruit. Mais ce n'est pas à cause du budget participatif. C'était à cause de nombreux travaux et d'un manque de synchronisation sur tout Paris. Mais ce n'est pas pour cela qu'il faut tout de suite éviter et détourner certains projets qui feraient référence ou appel à des marteaux-piqueurs. Je repasse la parole à Monsieur Seingier.”

**M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :**

“On essaie de veiller à un dialogue genré.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“L'équilibre est harmonieux.”

**M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :**

“J'ai oublié une question très préoccupante : c'est la notion de quartier populaire qui apparaît dans ce document. C'est une vraie nouveauté. J'aimerais que vous nous expliquiez ce que vous entendez par « quartier populaire », puisqu'il y a la nomenclature INSEE qui définit différents types de quartiers populaires. Là, c'est très flou. C'est tellement flou que quand on lit le tableau annexé à cette charte, on n'arrive pas à les identifier. Vous le dites vous-même. Vous nous expliquez qu'il y aura une nouvelle délibération avec un nouveau tableau. Vous avouez qu'il y a aussi un problème dans la définition des quartiers populaires et dans la question de la définition par habitant, par la répartition du nombre de projets par habitant au sein des arrondissements. Le groupe a fait un petit travail pour répartir le nombre d'argent laissé par habitant par arrondissement. Là, c'est très surprenant puisque les gros arrondissements vont avoir moins de dépenses par habitant et les petits arrondissements, comme le 8<sup>ème</sup>, le 7<sup>ème</sup>, le 6<sup>ème</sup>, ce n'est pas pour défendre la droite pour le coup, vont avoir plus d'argent par habitant par projet. C'est assez surprenant, cette clé de répartition qui est censée favoriser les quartiers populaires. Si vous pouviez nous expliquer ce que vous entendiez par cette notion, je vous en remercie.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Y a-t-il une autre prise de parole pour le groupe pour Changer Paris ? Pour les quartiers populaires, il y a effectivement des indicateurs statistiques démographiques mobilisés lors de la définition de la géographie prioritaire qui a cadré la politique de la ville et les secteurs qui sont entrés dans ce dispositif de politique de la ville, ce qui n'a pas été le cas dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. En revanche, au vu de l'actualisation de ces indicateurs, si l'exercice était renouvelé, on sait que le secteur de la Porte de Vincennes rentrerait dans les quartiers de la politique de la ville. Voilà pourquoi on s'est mobilisé, les élus du 12<sup>ème</sup> arrondissement, pour bénéficier aussi d'un projet supplémentaire pour les quartiers populaires. Quant à l'absence de marteau-piqueur, effectivement, nous pouvons d'une part allouer et surtout encourager Monsieur Jacques Baudrier, qui est là pour coordonner l'ensemble des travaux et déployer sur chaque quartier un projet pour embellir nos quartiers et intervenir sur cet espace public et la reconquête pour laquelle nous sommes toutes et tous très mobilisés. Je vais passer la parole à Madame Derenemesnil.”

**Mme Mailys Derenemesnil, conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

“Chers collègues, il n'y aura pas de virage écologique sans transition démocratique sociale et citoyenne. Les Parisiennes et les Parisiens ont soif de participation citoyenne comme l'atteste leur investissement au quotidien dans leur vie locale. On ne recense pas moins de 65 000 associations actives à Paris, environ 200 dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Presque 232 000 Parisiens et Parisiennes ont voté en 2019 un projet porté dans le cadre du budget participatif de la ville. Ainsi, c'est sans étonnement que la grande majorité des projets citoyens concourent à l'intérêt général en plébiscitant des projets de végétalisation, de réinvestissement de l'espace public grâce à la piétonnisation, la création d'espaces sportifs de plein air ouverts à toutes et à tous, le développement des

modes de transport. Ils innovent avec des projets d'économie circulaire. À titre d'exemple, dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, on pourrait citer La Recyclerie ou encore La Boutique sans argent pour ne citer que ces deux associations. Il est du devoir des élus de soutenir toutes ces initiatives qui sont d'ores et déjà à l'œuvre ou en cours de préparation. Le groupe des élus écologistes se réjouit de cette nouvelle charte pour le budget participatif. Je voudrais souligner particulièrement deux avancées majeures de cette nouvelle charte. Tout d'abord, nos engagements sont tenus puisque l'allocation de 25 % du budget d'investissement sera décidée par les habitants et les habitantes. Une première qui permet aux Parisiens et aux Parisiennes de réellement dessiner la ville dont ils et elles veulent. L'autre changement positif est relatif au mode de vote par le jugement majoritaire évoqué par mon collègue. Toutefois, nous porterons une attention toute particulière au fait que la thématique choisie chaque année soit le fruit d'une concertation réelle avec toutes les parties prenantes du budget participatif. En outre, plusieurs projets sur le bois de Vincennes sont déposés chaque année et retenus : deux projets en 2019, un projet en 2018. Bien qu'il y ait très peu d'habitants et d'habitantes dans le bois, notre poumon vert de l'arrondissement doit pouvoir bénéficier de sa part dans ce dispositif. Nous continuerons donc à demander qu'un projet supplémentaire soit accordé au 12<sup>ème</sup> arrondissement, spécifiquement pour le bois de Vincennes. Malgré ces deux points de vigilance, le groupe des écologistes du 12<sup>ème</sup> arrondissement votera pour cette nouvelle charte du budget participatif. Je vous remercie."

**M. Nizar Belghith, conseiller d'arrondissement :**

"Concernant les Parisiens qui ont voté. Pour voter, les Parisiens, physiquement, il faut qu'ils aient une adresse parisienne. C'est une obligation. Sur Internet, il faut qu'ils soient inscrits sur Paris.fr. Pour revenir sur la carte citoyenne, on étudie d'autres éléments, d'autres méthodes de vote. Ce n'est toujours pas acté pour le moment. On reviendra vers vous d'ici là pour vous en dire un peu plus sur les méthodes de vote et sécuriser le vote du budget participatif. Merci."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

"Aucun critère ne sera discriminatoire et aucun fichier ne sera constitué, pour vous rassurer, Monsieur Seingier. On encourage plutôt l'engagement citoyen et on les sensibilise à une chose assez symbolique qui est cette carte plutôt qu'un fichier. Ne vous inquiétez pas, vous avez bien vu aussi que cette charte aura vocation à être discutée au conseil de Paris. Elle a non seulement son inscription locale, mais aussi parisienne, comme l'a toujours été le budget participatif. Je vous en remercie. Je vous remercie pour ce débat fort intéressant, et on a envie de voir quelle couleur sera ce nouveau projet du budget participatif concernant le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Moi, je suis impatiente."

**M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :**

"Malheureusement, nous restons sur notre faim. Certaines notions restent floues. C'est la raison pour laquelle le groupe Changer Paris déposera des amendements au conseil de Paris. En l'état actuel du texte, nous allons voter contre."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

"Je vous fais confiance, mais c'est aussi la démarche de la co-construction participative de laisser ce flou, pour qu'on puisse ensemble les construire. Je pense que je ne vous

convaincrai pas ce soir, donc on se retrouvera sur le terrain au moment des votes de ces projets.

Je mets aux voix cette délibération.

Cette délibération est adoptée, et je vous en remercie.”

- Nombre de votants 29 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre d'abstentions .....00

(DELIB 12-2021-008 AVIS)

\*\*\*

**- DFA 20210003 : Mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'évènementiel.**

**M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

**M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

“Vous avez dit beaucoup de choses dans le titre, Madame la maire, donc je ne vais peut-être pas tout répéter. Dans ce cadre, qui est celui du soutien aux partenaires économiques par la Ville de Paris, suite à l'actuelle épidémie, nous avons délibéré lors du précédent conseil d'arrondissement sur 18 conventions dont 5 concernaient le 12<sup>ème</sup> rondissement. Dans ce cadre, des aménagements aux contrats d'exploitation avaient été adoptés prenant la forme de variabilisation de la redevance ou de la prolongation de la durée du contrat. Aujourd'hui, il s'agit d'examiner 4 nouvelles concessions, dont une concerne le 12<sup>ème</sup> arrondissement, à savoir l'établissement Le Grand Bleu occupé par la société Perle sur mesure L'Arsenal. S'agissant de cet établissement, il est proposé une prolongation du contrat de 11 mois par voie d'avenant. L'établissement n'a pas pu ouvrir depuis l'entrée en vigueur du contrat fin octobre 2019 en raison des conditions sanitaires advenues en 2020.”

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :**

“Merci de ces précisions. Cette délibération est en résonance de la DFA-68 qui avait été votée précédemment. Tous les points n'avaient pas abouti. Nous nous réjouissons donc de cette prolongation de contrat dans une situation assez critique pour un grand nombre de commerçants, et notamment pour Le Grand Bleu. Nous souhaiterions aussi profiter de cette délibération pour attirer votre attention sur la nécessité qu'il y ait une bonne coordination au niveau de la mairie centrale et des restaurateurs, puisqu'on nous signale que certains restaurateurs ont reçu dernièrement des appels à régler leurs droits de terrasse et de voirie quand ils ne peuvent pas les utiliser depuis un certain temps et qu'il avait été annoncé que c'était gratuit. Je veux croire qu'il s'agit d'une erreur, mais c'est l'occasion ici de le rappeler. Nous voterons bien évidemment cette délibération. Je vous remercie.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Merci. Bien évidemment, nous nous ferons écho de ces erreurs qui, je pense, vont être rectifiées au plus vite, surtout que nous sommes particulièrement attentifs et vigilants en cette situation auprès de l'ensemble des commerçants du 12<sup>ème</sup> arrondissement et de Paris. Comptez sur Olivia Polski et Richard Bouigue dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Mais si vous avez des adresses, je suis preneuse de ces informations pour les relayer. Comptez sur moi. Merci beaucoup.

Je mets cette délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie, surtout en cette période.

Nous passons à la délibération suivante.”

- Nombre de votants 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....26
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions .....00

(DELIB 12-2021-009 AVIS)

\*\*\*

**- DFPE 20210023 : Subventions d'un montant de 770 500 euros, signature de six conventions et un avenant pour le fonctionnement des ludothèques et des ludomouv'citoyennes dans les 10<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements de Paris.**

**Mme Margaret Kopoka, conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

“L'objectif de ces subventions est d'anticiper la sortie de la crise et d'aider des associations à reprendre leurs activités, bien que plusieurs actions aient été déjà menées dans le contexte sanitaire particulier que nous vivons. Ces associations participent grandement à la socialisation pour les personnes handicapées et les personnes démunies. C'est très important de les soutenir. Dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, il s'agit des associations “Accessijoux” et “Le Périscope”. L'association “Accessijoux” s'est donné pour mission de rendre le loisir de jeux de société accessible aux personnes malvoyantes et non voyantes. Ils ont des jeux accessibles à tout le monde. C'est un lieu où les enfants malvoyants sont en contact avec des enfants voyants, qui leur donnent l'habitude de vivre ensemble. Ce sont des lieux de socialisation très importants. Je vous remercie.”

**M. Franck Margain, conseiller de Paris :**

“Plutôt un problème d'organisation. Pour la démocratie, je trouve que c'est un peu embêtant de dire qu'il faut qu'on se prononce pour les élus du 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>. Je regardais ces associations, il n'y a pas vraiment de problème. Mais cela ne vous choque pas ? On pourrait nous demander en consultation, par exemple. Mais nous demander de voter, cela veut dire qu'on est aussi savants et qu'on est aussi connaisseurs de tout ce qui se passe dans tous les arrondissements de Paris. Je trouve que ce n'est pas juste. Je voudrais vous le réitérer. On votera pour, mais dans le fond, je trouve qu'il y a un vrai problème. Je le répète et je le répéterai encore. J'aimerais vraiment que, si vous faites un groupe de travail, on puisse travailler. Il n'y a aucune raison que l'on nous le demande. On ne peut pas savoir ce qu'ils font exactement. Il pourrait y avoir des améliorations à apporter ou, au contraire, des budgets supplémentaires à donner. Quel avis j'ai sur le 17<sup>ème</sup> ou le 16<sup>ème</sup> ? C'est ce qui me choque, mais on votera pour.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Je compte sur vous. Je vous fais totalement confiance pour, à chaque fois, être dans cette opposition au vote par paquet.

Je mets cette délibération au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

La dernière délibération.”

- Nombre de votants 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions .....00

(DELIB 12-2021-010 AVIS)

\*\*\*

**- DFPE 20210025 : Concilier les différents temps de vie - Subventions d'un montant de 196 000 euros, à trois associations : "Parrains Par Mille convention", "Réseau Môm'Artre", avenant n°2 et "Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul".**

**Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

"Cette délibération vise à soutenir financièrement trois associations qui œuvrent dans huit arrondissements Parisiens pour leurs actions qui permettent aux Parisiennes et aux Parisiens de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle. Il s'agit d'un soutien à leurs actions d'accompagnement à la parentalité. Dans le 12<sup>ème</sup>, l'association "Réseau Môm'artre" déploie une de ces six antennes Parisiennes place Frenay dans le quartier Aligre Gare de Lyon. C'est l'espace Môm'Frenay qui, depuis 2012, propose un accueil périscolaire et pendant les vacances avec goûters, aide aux devoirs, ateliers et stages artistiques. Nous le savons tous ici, Môm'Frenay est devenu en quelques années un lieu de vie pour tout le quartier qui propose aussi des activités en famille, en lien avec la parentalité et des évènements conviviaux pour les riverains. Une subvention de 162 000 € est proposée par exemple à cette association pour l'ensemble de ses actions au niveau Parisien. Et pour répondre à M. Margain en complément, c'est important, car nous avons souvent des associations qui interviennent sur plusieurs arrondissements. Je trouve que les documents qui étaient en annexe de cette délibération nous permettent d'avoir une vision d'ensemble sur des actions croisées et, par exemple, sur Réseau Môm'artre qui intervient dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, il y a des formations qui permettent d'étendre des actions sur tout le territoire."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

"Effectivement, nous sommes allés voir Môm'Frenay avec vous et Mathieu Delmestre la semaine dernière. On peut vraiment être témoin de leur implication au quotidien dans ce quartier."

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :**

"Je me suis inscrite sur cette délibération parce qu'à la lecture des documents qui nous ont été transmis, si on est tout à fait d'accord avec le principe d'aider les familles dans la gestion de leur quotidien en leur proposant des services via des associations, on peut quand même se poser la question du sens de cette délibération au regard des nouveaux protocoles sanitaires dans la mesure où on est sur un couvre-feu de 18h qui semble devoir s'étendre, donc les besoins d'ouverture de ces centres sur ces tranches horaires paraît complètement obsolète. Est-ce qu'il ne serait pas possible qu'ils revoient l'objet de leur demande ? Parce que cela paraît extrêmement curieux."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

"Sachant qu'ils ont des autorisations de dérogation. Je vais laisser quand même Mme Rocca vous répondre."

**Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

"Vous savez que ces délibérations ont vocation à courir pour l'année 2021. Vous avez lu aussi l'avenant au contrat pour l'association "Réseau Môm'artre" qui intervient à

Môm’Frenay d'avoir le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Essayons de faire le vœu ici collectivement que, peut-être, dans quelques mois, nous pourrions retrouver le cours d'une activité normale dans l'accueil de nos enfants, qu'il soit scolaire ou périscolaire. Comme vient de le dire Madame la maire, toutes les autorisations sont ici garanties pour que les enfants puissent être accueillis dans les horaires que vous évoquez. Ce qui est important, effectivement, c'est de garder en tête que se mobilisent sur le terrain toutes les associations comme tous les services de la Ville de Paris et nos partenaires pour permettre aux familles Parisiennes de continuer à avoir l'activité professionnelle qui est autorisée par les services de l'État dans le cadre de la crise sanitaire et des restrictions liées. Notre devoir est vraiment de pouvoir fournir à ces familles, et beaucoup de familles monoparentales dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement sont prises en charge dans le quartier Aligre Gare de Lyon par cette association... Donc, il est impératif aussi de pouvoir accompagner ces vies familiales et professionnelles même en période de crise sanitaire, même en période difficile.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Merci. J'espère aussi que nous allons vers des jours meilleurs, c'est le vœu que nous avons formulé ensemble lors de ce début de conseil.

Je mets la délibération au vote.

Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Nous venons de terminer l'ensemble des délibérations où il y avait des inscriptions.

Je mets donc l'ensemble des autres délibérations au vote. Je vous en remercie.

Avant de passer aux vœux, je vais passer la parole à Monsieur Guy Tabacchi qui devait un complément de réponse à Monsieur Seingier sur le dernier conseil d'arrondissement.”

- Nombre de votants 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions .....00

(DELIB 12-2021-011 AVIS)

\*\*\*

**Vote global des délibérations :**

**DASCO 20210002 : Collèges publics Parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement d'un montant de 40 707 euros, subventions d'équipement de 2 056 925 euros et subventions pour travaux d'un montant de 135 773 euros.**

(DELIB 12-2021-012 AVIS)

\*\*\*

**- DASES 20210011 : Subventions d'un montant de 6 345 419 00 euros et conventions avec les trente centres sociaux et socioculturels Parisiens.**

(DELIB 12-2021-013 AVIS)

\*\*\*

**- DASES 20210022 : Subventions d'un montant de 210 500 euros au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à dix associations, et une subvention d'investissement de 34 560 euros pour des actions d'aide alimentaire à Paris - Conventions.**

(DELIB 12-2021-014 AVIS)

\*\*\*

**- DFPE 20210056 : Subvention d'un montant de 4 506 euros et convention avec l'association "Relais 59" pour des travaux d'aménagement et de mises aux normes du multi accueil situé au 1 rue Hector Malot dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.**

(DELIB 12-2021-015 AVIS)

\*\*\*

**- DVD 20210001 : Parc de stationnement Bercy Hôtel dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris – Avenant n°1 à la convention de concession.**

(DELIB 12-2021-016 AVIS)

- Nombre de votants 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions .....00

\*\*\*

**- Éléments de réponse de M. Tabacchi pour M. Seingier, relatifs au conseil d'arrondissement du 30 novembre 2020 :**

“J'arrive ici, à ce moment de la séance, pour vous apporter des éléments de réponse aux trois questions que vous avez soulevées lors de la présentation de la communication sur les investissements localisés. Tout d'abord, en ce qui concerne l'investissement sur le plateau surélevé avenue Daumesnil, il s'agit d'un tronçon qui se situe en sortie de Paris et qui est commun avec la commune de Saint-Mandé. Donc, des aménagements de sécurité avaient déjà été réalisés sur ce tronçon en 2019 et ont été complétés à la fois par des travaux de mise en sécurité et des travaux liés à la chaussée.

Sur la deuxième question, concernant les travaux de la rue Bignon derrière la mairie, la placette, ces travaux d'aménagement de la rue ont pu être financés grâce au redéploiement de reliquats de crédits IIL de la DVD, de reliquats de 17 000 € en 2019 et de 93 000 € sur 2018, qui ont permis de réaliser cette opération.

La troisième question portait sur le skate park de Bercy. Là, le phasage est le suivant. Il y a des travaux provisoires qui concernaient la dépose des modules, la reprise de la dalle, qui ont été déjà réalisés, l'achat des modules provisoire et leur pose ont été réalisés. Tout ceci était chiffré à hauteur de 150 000 €. Une assistance de maîtrise d'ouvrage a été lancée pour redéfinir les usages des espaces autour du skate à échéance premier semestre 2021 pour une estimation d'environ 60 000 €. Il reste 90 000 € pour les modules définitifs qui seront achetés en concertation avec les associations qui utilisent l'équipement. J'espère vous avoir apporté des éléments de réponse plus complets.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup pour ces réponses très précises et sur le suivi de conseil en conseil.

Nous passons aux vœux. Vous avez déposé trois vœux et quatre questions orales.

Le premier vœu a déjà été évoqué et voté, puisque nous l'avons rattaché à la communication.

Je vous laisse désormais présenter le vœu relatif au suivi du contrôle des travaux dans le parc social. Madame Montandon, vous présentez.”

\*\*\*

**- VCEU 122021-002 : Vœu relatif au suivi et contrôle des travaux dans le parc social, déposé par Valérie Montandon et les élu-e-s du groupe Changer Paris - Les Républicains 12<sup>ème</sup>.**

**Mme Eléonore Slama, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

Considérant les nombreux désagréments rencontrés lors des travaux de la résidence Erard Charenton durant la période 2014-2017 et l'absence de suivi qui a engendré de nombreuses difficultés dans le déroulement des travaux ;

Considérant le retard de 18 mois du chantier de la résidence Édouard Robert Fécamp, les nombreuses malfaçons, dont des branchements et aménagements contestés par les locataires de cette même résidence et les vacances du poste de directeur d'agence et de chargé de réhabilitation ;

Considérant les retards et les nombreuses malfaçons rencontrés pendant les travaux actuels de la résidence Hénard Vivaldi (étanchéité des sols et terrasses non conformes, pose de portes et fenêtres à l'envers, fermeture de fenêtres non accessibles, isolations des fenêtres non conformes, finitions non effectuées, etc.) ;

Considérant le manque de concertation auprès des locataires de la résidence 14-20 bd Soult concernant l'élaboration des travaux de réhabilitations ;

Considérant que la grande majorité des travaux se déroule en milieu occupé ce qui engendre des nuisances notamment sonores ainsi que des problèmes de sécurité qui méritent un échange constant sur le suivi des chantiers ;

Considérant que de nombreux locataires déplorent que le contenu des travaux ne correspond pas toujours à ce qui avait été annoncé, que la concertation et l'information font défaut ;

Considérant les coûts supplémentaires engendrés dans le manque de suivi des travaux des résidences du parc social et les nombreux désagréments rencontrés par les locataires ;

Considérant le vœu qui a été adopté en séance du conseil de Paris de février 2016 qui demandait :

- La communication aux conseillers de Paris des pourcentages de présence de travailleurs détachés des entreprises mandatées par des bailleurs sociaux pour effectuer des travaux de réhabilitations et constructions dans les ensembles sociaux de la Ville de Paris ;
- La nécessité d'un état de lieux de la situation des ouvriers détachés sur des chantiers, comportant de l'amiante, afin d'assurer qu'ils soient formés par un organisme ou un centre de formation certifié, pour réaliser ces opérations qui mettent en jeu leur santé.

**Valérie Montandon et les élu-e-s du groupe Changer Paris – Les Républicains  
12<sup>ème</sup> demandent à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

- **La mise en place de comités de suivi et de contrôle des travaux afin de garantir le respect rigoureux du cahier des charges et les dates de livraison des travaux pour les grands ensembles du parc social du 12<sup>ème</sup> arrondissement (réunissant bailleurs, amicales des locataires, mairie du 12<sup>ème</sup> et représentants de chaque groupe politique) ;**
- **La communication de ces comptes rendus aux locataires et à l'ensemble des élu-e-s de l'arrondissement.**

**Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :**

“De nombreuses résidences connaissent ou ont connu et continuent de connaître des problèmes lors des travaux de rénovation. Ces problèmes sont souvent engendrés par un manque de suivi des travaux. Nous abordons souvent le sujet de la résidence Erard Charenton, dont les travaux ont eu lieu de 2014 à 2017, mais dont des désagréments continuent d'exister, notamment en raison du manque de sécurisation des accès. La résidence Édouard Robert Fécamp aussi, les travaux y sont encore en cours. On a pu constater lors de visites de nombreuses anomalies, notamment dans les branchements, les aménagements constatés à l'intérieur des parties communes et à l'intérieur des parties privatives. J'attire aussi beaucoup votre attention sur cette résidence. Dans le même état d'esprit, il y a une résidence dont les travaux sont plus récents, mais qui connaît aussi de nombreuses anomalies et malfaçons, la résidence Hénard Vivaldi. Pour y avoir été récemment, l'étanchéité des sols est non conforme. Des portes, et notamment des portes incendie, sont vraiment montées à l'envers, ce qui pose de vrais problèmes de sécurité et de mobilité pour les personnes, parce qu'elles descendent les escaliers et elles ne peuvent pas passer correctement parce que la porte est à l'envers. J'ai constaté des accès aux fenêtres inaccessibles. À moins d'avoir un bras qui mesure 5 mètres de long, pour une taille humaine, ce n'est pas possible d'ouvrir les fenêtres. Il y a vraiment des vices avérés et, là encore, il y a un désarroi des locataires. Ils ont l'impression que la situation était meilleure, alors que la résidence était vieillissante, mais ils étaient mieux avant alors que les travaux sont quasiment terminés. J'attire aussi votre attention sur cette résidence qui a connu la semaine dernière une coupure d'eau qui a duré plus de 56 heures, avec des locataires restés sans réponse et qui s'interrogent aussi sur les conditions d'astreinte le week-end puisqu'apparemment, le délai a été aussi long parce que les entreprises ne répondaient pas à la sollicitation, car c'était le week-end. 56 heures sans eau, c'est quand même long. Il y a aussi la résidence du boulevard Soult qui a déjà à plusieurs reprises sollicité l'ensemble des élus. C'est une résidence où la concertation des travaux n'a pas débuté sur un bon augure. Il faut bien comprendre que dans cette résidence, comme d'autres, les travaux ont lieu en milieux occupés. Forcément, les locataires sont demandeurs d'information et de suivi parce qu'ils sont concernés tous les jours. Aujourd'hui, alors que nous traversons une crise sanitaire, ils sont d'autant plus inquiets de savoir comment les travaux vont se faire en site occupé avec des intervenants extérieurs et ils n'ont pas d'information. Il faut comprendre qu'ils sont très surpris de recevoir régulièrement de la communication de la part de leur bailleur qui leur fait le chantre de la charte des locataires, qui met en avant un dispositif de concertation qu'ils ne voient pas venir. Quand il y a un manque de suivi de travaux, forcément, il y a souvent du retard, des malfaçons qui impliquent de devoir recommencer. Cela fait du retard dans les travaux. Cela fait aussi des retards dans les coûts. Il nous paraît très utile et opportun de créer un comité de suivi.

J'ai profité aussi de ce vœu qui récapitule plusieurs soucis rencontrés dans les résidences pour revenir à un vœu qui avait été adopté en 2016 au conseil de Paris et qui demandait qu'il y ait plus d'information sur le pourcentage et la présence de travailleurs détachés sur les différents chantiers, notamment du 12<sup>ème</sup> arrondissement, mais de tout Paris. Ce vœu a été accepté. On aurait dû avoir des communications sur ces informations. Cela n'a jamais été appliqué. C'est aussi un rappel de vous dire qu'il faut un comité de suivi et un suivi des vœux qui ont eux-mêmes été adoptés et qui sont relatifs aux suivis de chantiers plus largement dans la capitale. Pour toutes ces informations, nous souhaiterions qu'il y ait réellement une mise en place de comités de suivi et de contrôles des travaux afin de garantir le respect des cahiers des charges ainsi que les dates de livraison des travaux pour les grands ensembles du parc social du 12<sup>ème</sup> arrondissement, et qui réuniraient différents intervenants cités, et aussi une communication de ces comptes rendus aux locataires et à l'ensemble des élus de l'arrondissement. Plutôt que de faire chacun des visites séparées, ce serait peut-être plus opportun qu'on puisse les faire ensemble ou au moins disposer pour ceux qui ne pourraient pas s'y rendre de comptes rendus. Cela permettrait d'éviter ce vœu et de pouvoir en discuter lors des visites. Merci."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

"Avec plaisir, mais pas en ce moment, car elles sont particulièrement cadrées, les visites. On est confronté à des dispositions sanitaires encore particulièrement rigides. Et on le comprend, c'est pour le bien-être et notre santé à toutes et à tous."

**Mme Eléonore Slama, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

"Permettez-moi de vous remercier, Madame Montandon, car ce soir, dans cette assemblée, enfin, le groupe d'opposition Changer Paris admet que la Ville de Paris entretient son parc social et effectue des travaux. Vous marteliez jusqu'à maintenant que cette majorité municipale laissait à l'abandon les logements sociaux existants. Avec ce vœu, vous reconnaissez de fait que ce n'est pas le cas, et je m'en réjouis. Depuis plusieurs années, nous réalisons avec les bailleurs sociaux des travaux d'importance dans le parc social parisien. Dans tous les quartiers de l'arrondissement, à nos côtés, tous les bailleurs prennent leur part dans cet effort au service de l'amélioration de la qualité de vie de leurs résidents. Réhabilitations, Plan Climat, la moitié du parc social du 12<sup>ème</sup> a ainsi fait l'objet de travaux pendant la précédente mandature. Avant de vous répondre sur les demandes que vous émettez dans ce vœu, permettez-moi de rétablir un certain nombre de vérités que vos considérants ont tenté de mettre à mal. Vous nous interpellez sur la résidence Erard Charenton. Les travaux sont terminés sur cette résidence. Les habitants ont été concertés. Les amicales de locataires ont été tout au long du chantier informées des travaux et rencontrées régulièrement. Les permanences en logement témoin ont été mises en place pour recevoir les locataires. Une information à destination de tous les locataires a été faite sur toute la durée des travaux. Aujourd'hui, les locataires sont satisfaits de la réhabilitation. Nous nous y sommes rendus pas plus tard qu'il y a quelques semaines avec la maire et nous avons rencontré les deux amicales de locataires pour faire un point sur les problématiques inhérentes à cet ensemble, et il y en a. Nous tentons de régler les différentes difficultés. Les espaces extérieurs feront l'objet d'une requalification future. Comme toujours, chacun sera associé comme il se doit par le bailleur. C'est d'ailleurs une demande systématique faite par la mairie à l'ensemble de nos bailleurs. Concernant la résidence Édouard Robert Fécamp, Paris Habitat a revu son calendrier en raison de la crise sanitaire. Je précise que ce sont des travaux d'une envergure exceptionnelle faits dans cette résidence. Les travaux devaient s'effectuer en partie en milieu occupé et en partie en milieu vide. Or, après le confinement et le retour

de l'activité des entreprises, le bailleur a décidé en concertation avec les habitants et pour éviter un retard supplémentaire d'effectuer des travaux dans certains halls en milieu complètement vide. Il a fallu trouver des solutions de relogement pour les locataires. Toutes ces raisons ont engendré un retard dans le programme initial, non pas de 18 mois comme vous l'affirmez, mais plutôt de 12. C'est déjà beaucoup, je vous l'accorde. Toutes les équipes de Paris Habitat, qui est le bailleur qui a la gestion de cet immeuble, ont été mobilisées pour assurer l'intérim lors de la vacance des postes que vous mentionnez dans votre vœu pour ne bien sûr absolument pas laisser les locataires sans interlocuteur. Sachez par ailleurs que des recrutements sont en cours par le bailleur. S'agissant d'Hénard Vivaldi, le programme de réhabilitation a été voté en 2013. Les travaux ont commencé en juillet 2019 pour une fin de chantier prévue en avril 2021. Ils ne sont donc pas terminés. Difficile dans ce contexte de tirer vos conséquences, moi-même n'étant pas ingénieure en travaux. Mais pour autant, nous veillons à cela avec la RIVP qui en l'occurrence a la gestion de cet ensemble. La RIVP et la mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement sont en contact régulier avec l'amicale de locataires pour recueillir les réclamations des occupants. Il y a une vérification systématique des prestations réalisées et des actions correctives sont entreprises lorsqu'elles sont nécessaires. Bien évidemment, les travaux sont réceptionnés. D'ailleurs, le locataire le réceptionne avec le bailleur. La dernière rencontre avec le bailleur et l'amicale date du 8 décembre 2020. S'agissant du boulevard Soult, des concertations ont été menées et sont encore en cours. Des états des lieux sont actuellement menés pour étudier avec chaque locataire les travaux qui seront réalisés dans l'immeuble. Nous rencontrons pour votre information l'amicale de locataires ce jeudi en présence même de la RIVP. Nous souhaitons que les habitants soient consultés avant le début des travaux. Nous savons que des travaux en milieu occupé peuvent engendrer des nuisances et qu'ils peuvent être longs et pénibles pour les occupants, bien sûr, surtout dans la période actuelle où le recours au télétravail est accru. Les bailleurs adaptent leur chantier en fonction du niveau d'intervention et du type de travaux réalisés pour réduire au maximum les nuisances des chantiers. Mais quand c'est possible, c'est aussi éviter des déménagements, des déracinements, des changements d'école pour les enfants.

S'agissant des attendus de votre vœu, vous dire que nous ne vous avons pas attendu, Madame Montandon, et heureusement, pour dialoguer, écouter et rencontrer les habitants. Nous avons mis en place depuis 2014 ce qu'on appelle des comités locaux de l'habitat qui réunissent amicales de locataires, bailleurs, DPSP, commissariats, acteurs du quartier, services de la ville pour régler tous les sujets qui ont trait à la gestion locative. Lors de ces réunions d'information et d'échanges, nous nous assurons que les bailleurs respectent bien leur devoir d'information auprès de leurs locataires et, si besoin, nous les rappelons à l'ordre. Nous travaillons quotidiennement avec les bailleurs et les amicales pour suivre les chantiers du 12<sup>ème</sup> arrondissement et nous assurons que les travaux respectent bien le cahier des charges. C'est l'intérêt de chacun et nous y veillons. S'agissant des coûts supplémentaires, ils font malheureusement partie des aléas de tout chantier. Ils ne sont en aucun cas la conséquence d'un manque de suivi des travaux. Nous demandons à chaque fois lorsque nous constatons des surcoûts des explications au bailleur et nous nous assurons que ces coûts ne soient pas imputés aux locataires. L'amélioration de la gestion locative, et plus généralement le bien-être des habitants du parc social, est pour moi, pour la maire, pour les maires de quartier, mes collègues de la majorité un sujet crucial qui nous mobilise au quotidien. Je le rappelle souvent dans cette assemblée, le parc social est notre patrimoine commun. Madame Montandon, vous le savez, il n'y a pas de mots d'amour, mais des preuves d'amour. Ainsi, malgré le désengagement de l'État et de la région Île-de-France, la ville continue d'investir massivement pour entretenir, réparer, embellir et réhabiliter le parc social là où il y en a besoin. C'est un choix politique. Je déplore que ce soir, Madame Montandon, avec ce vœu, vous tentiez de faire de la gestion des travaux un instrument politique à des fins électorales. Si vous voulez vraiment faire de la politique sur ce sujet du logement, qui est

un sujet grave et qui mérite l'engagement sincère de chacun, si vous voulez défendre les intérêts des habitants du parc social, Madame Montandon, Monsieur Margain, avec votre casquette de conseiller régional d'Île-de-France, membre de la majorité de Madame Péresse, pourquoi ne pas commencer à participer financièrement au niveau de la région Île-de-France ? La région Île-de-France a divisé par 2 son budget logement. La région ne finance plus les réhabilitations et a interrompu la rénovation thermique pendant 4 ans. C'est ça, la réalité."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

"Merci de respecter les temps de parole. Merci beaucoup.

Je sou mets ce vœu au vote dans un calme qui, j'espère, revient.  
Ce vœu est rejeté. Nous passons au vœu suivant."

- Nombre de votants 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre d'abstentions .....00

(DELIB 12-2021-017 VOEU)

Vœu rejeté.

\*\*\*

**- VCEU 122021-003 : Vœu relatif à la protection nocturne de l'ensemble "jardin public et port de l'Arsenal", déposé par Franck Margain et les élu-e-s du groupe Changer Paris - Les Républicains 12<sup>ème</sup> :**

**M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

Vu la réfection de la place de la Bastille avec la création d'un nouvel escalier d'accès au jardin du port de l'Arsenal et au port de l'Arsenal ;

Considérant que ce nouvel escalier, ouvert en décembre 2020, donne accès à cet ensemble 24h/24h ;

Considérant que le jardin comme le port de l'Arsenal, avant la création de cet escalier, étaient fermés au public selon les mêmes horaires que les autres jardins publics du 12<sup>ème</sup> arrondissement ;

Considérant la fermeture de cet ensemble au public la nuit afin de préserver la sécurité et la tranquillité des riverains du boulevard de la Bastille et du Boulevard Bourdon ;

Considérant la fermeture de cet ensemble au public la nuit afin de préserver la sécurité des bateaux amarrés dans le port ;

Considérant les derniers évènements nocturnes de fin décembre durant lesquels de nombreuses personnes ont envahi le port et le jardin et commis des dégradations sur les bateaux ;

Considérant que les quais de Seine sont à proximité et qu'ils pallient le besoin d'une vie nocturne dynamique à Paris ;

Considérant la demande d'associations de riverains de traiter au mieux et dans les meilleurs délais le problème de la fermeture de l'accès nocturne afin d'éviter une dégradation supplémentaire ;

Considérant la nécessité de mieux prendre en compte les problèmes et enjeux spécifiques du jardin public de l'Arsenal et la protection nécessaire aux infrastructures portuaires ;

Considérant que la préservation du jardin public du port de l'Arsenal est un souci majeur des riverains, des acteurs économiques locaux comme des gérants de bars et de restaurants, soucieux de sa propreté, et de sa mise en valeur.

**Franck Margain et les élu-e-s du groupe Changer Paris – Les Républicains 12<sup>ème</sup>, demande à l'exécutif d'étudier le principe d'une fermeture de l'accès à l'ensemble "jardin et port de l'Arsenal" par la pose d'un portail en haut du nouvel escalier tel que ceux installés coté Boulevard Bourdon ou Boulevard de la Bastille.**

**M. Franck Margain, conseiller de Paris :**

"Je suis content de prendre la parole. Je voulais simplement rappeler ce vœu. J'ai été moi-même un peu surpris et alerté par des associations de riverains qui se sont organisées entre elles. Je ne fais pas partie de ces associations. J'essaie de respecter une certaine neutralité. Mais ils m'ont interpellé sur les difficultés qu'avaient provoquées..."

D'ailleurs, je vous félicite au passage pour l'escalier qui descend sur le port, c'est une belle réalisation. Mais il n'empêche qu'on pensait tous qu'il serait fermé le soir comme le reste du jardin, qui est en fait attenant au port. Quelle n'a pas été la surprise des riverains des deux côtés, Bastille, Bourdon et les clients du port. En fait, ce n'est pas fermé. Mon vœu essaie de vous alerter sur un danger qui s'amène. J'ai été me promener avant le couvre-feu à 20 h. Très gentiment, des jeunes m'ont offert des rails de coke, tout ça. C'était bon enfant. Mais je me suis dit que cela allait certainement... Je n'ai pas accepté, en fait. Ce soir-là, je n'en avais pas envie. Je me suis dit qu'il fallait que j'alerte la mairie de manière officielle parce qu'il y a un vrai problème qui pourrait se poser. Là, c'est gentil et bon enfant. Avec l'arrivée de l'été, quand les nuits vont être plus courtes et les soirées plus longues, il pourrait y avoir des difficultés plus grandes. Je suis aussi là pour parler en termes d'attractivité. Je pense que le port de Paris est un endroit très attractif sur le plan touristique. C'est assez original dans les grandes villes européennes d'avoir un port en plein centre-ville. Il est derrière Notre-Dame, c'est plein centre-ville, avec accès à la Seine. Et de dire que les gens vont colporter dans le monde entier qu'on se fait trucher le soir sur le port de Paris parce que ce n'est pas fermé par les grilles. Ce n'est pas le cas. Mais on pourrait faire de la politique de prévention. Je vous demande la possibilité d'étudier une grille ou une fermeture quelconque. Je pense que le vœu est raisonnable. Si vous me dites que vous l'étudiez, on le reverra. Ce n'est pas un truc politique politicien. C'est une réalité, j'ai été voir. On commence à dîner très gentiment. J'ai peur que ce ne soit pas très gentil dans les soirées qui viennent un peu plus longues. Je me fais l'ambassadeur de l'attractivité. Gardons à ce sport son côté un peu de village. C'est presque un petit port de côte. L'ambiance y est plutôt assez sécurisée. Je vis vous le savez juste au-dessus. Je dois reconnaître que c'est assez sécurisée. Je vous demande de bien vouloir prendre ce vœu avec, non pas des réponses à la Madame Rocca, que vous avez faites tout à l'heure, qui sont des réponses toutes faites, quand vous avez dit que tout était dans les rapports... Il y a des associations, cela fait 4 lignes. On ne peut pas savoir ce qui se passe..."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

"Je ne vous connaissais pas si cassant. J'avoue, je pense que tous et toutes ici, nous rêvons de retrouver les joies de nous promener et même de voir certaines festivités. En tout cas, je m'y suis rendue avec la maire de Paris, Emmanuel Grégoire et l'ensemble des maires d'arrondissements limitrophes, et je trouve qu'il faut peut-être dire que cette réalisation est belle et réussie. Merci beaucoup, Monsieur Margain. Nous partageons donc cette jolie œuvre. Monsieur Mathieu Delmestre pour vous répondre."

**M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"Comme vous tous, je suis ravi de l'avancement et de la finalisation des travaux et de ce bel escalier, ce bel espace enfin en place. Ce grand projet d'aménagement est aussi la réconciliation de plusieurs espaces qui ne se parlaient pas ou peu. Le projet de la Bastille s'est fait en concertation étroite avec les Parisiens et usagers entre 2015 et 2017. Elle a permis d'établir avec eux un diagnostic partagé, d'identifier les attentes du plus grand nombre et de définir les objectifs de futurs aménagements. Nous continuons à faire de même et à être à l'écoute des retours des habitants en observant les usages et les aménagements en conséquence. Nous savons les inquiétudes que cela peut susciter. Vous savez qu'une réunion a eu lieu le 7 décembre avec les riverains en présence notamment de Dan Lert. C'était il y a un petit mois. Comme dans tout changement, il peut y avoir des inquiétudes, c'est aussi pour cela que nous étions nombreux pour y répondre. Il y avait la DVD, la DPSP et de nombreux interlocuteurs. Elle a permis de faire

un point d'étape, de commencer à apporter des réponses et de voir comment on pouvait travailler ensemble dans les mois qui viennent à mesure que ce nouvel emménagement prend vie pour l'ajouter aux usages. Nous attendons les problématiques que pose l'accueil à distance pour les habitants et les usages. C'est le cas à beaucoup d'endroits à Paris, dans une ville dense comme la nôtre. Nous savons gérer les berges de Seine ou d'autres espaces où cette mixité d'usages est importante. Partout dans Paris, nous tentons de faire tomber les grilles, autour des jardins, des espaces publics. Il y a d'autres moyens qu'une grille pour sécuriser et gérer un espace, s'assurer de la coexistence des usages, maintenir la sécurité. Vous le savez, Monsieur Seingier, un deuxième maître-chien est en place maintenant sur le port de l'Arsenal pour permettre cette sécurisation. Nous sommes au tout début des expérimentations. Nous allons voir comment cela va se passer. Les premiers retours que j'ai, contrairement à ce que vous indiquez dans votre vœu, c'est qu'il n'y a pas de mésusages beaucoup plus importants que ce qu'il y avait jusque-là. Je ne sais pas d'où viennent vos sources, mais nous n'avons pas eu de remontées là-dessus. Nous sommes très attentifs avec la maire à ce qui s'y passe. Comme je l'ai dit à la réunion, et j'espère que cela vous a été rappelé, je serai l'interlocuteur sur ce sujet-là. Les habitants savent me trouver. Si on a fait des maires de quartier, c'est pour cela aussi. On est joignables. Je suis joignable. Comme nous l'avons conclu à la fin de cette réunion, nous allons nous revoir très prochainement pour continuer à en discuter et voir comment arriver à ce que cela se passe correctement. La mairie accompagnera le projet dans la durée, et adaptera cet aménagement et dispositif de sécurité pour que cela se passe bien. C'est ensemble que nous réussissons à reconquérir l'espace public avec un usage équilibré et apaisé auprès de tous et toutes."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

"Merci beaucoup. Effectivement, je confirme, c'est une expérimentation. C'est aussi une envie d'ouvrir les espaces. Ce n'est pas parce qu'on les clôture que les ennuis s'évaporent. Ils étaient déjà présents. Il n'y en a pas plus pour l'instant. On sera particulièrement vigilants par rapport aux beaux jours et, on l'espère, à un retour à une vie plus libérée. Mais sachez que, ce soient les agents de la DPSP ou les équipes du commissariat, et je parle sous contrôle de Monsieur Paris, il n'y a pas plus de désagréments signalés. Ce ne sont pas nos points noirs du 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Je mets donc ce vœu au vote.  
Ce vœu est rejeté.

Nous passons aux questions orales."

- Nombre de votants 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....23
- Nombre d'abstentions .....00

(DELIB 12-2021-018 VŒU)

Vœu rejeté.

\*\*\*

**- Q122021-001 : Question orale, posée par Corinne Atlan-Tapiero et les élu-e-s du groupe Changer Paris - Les Républicains 12<sup>ème</sup>, relative à l'insécurité croissante dans le quartier Changarnier, Lamoricière et Carnot.**

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

“Madame la maire,

Lors d'un précédent conseil, nous avons interpellé votre majorité sur les problèmes de sécurité de notre arrondissement.

Nous avons noté le cynisme de la réponse de votre adjoint relevant que nous nous étions trompés d'adresse.

Pourtant, la sécurité des habitants est une des premières libertés et un des devoirs d'un maire.

Les habitants des secteurs Changarnier, Lamoricière et Carnot font face à une montée de l'insécurité due aux vols, aux trafics, aux deals, au racket et à la prostitution.

Vous avez fait le choix de piétonniser certaines portions de rues sur ces secteurs, ce qui permet à des individus de s'y installer en toute impunité dès la fin d'après-midi, et ce jusqu'à des heures tardives.

Il n'est pas rare que des tirs de mortier rythment les soirées des riverains.

Du côté Carnot, la prostitution semble s'installer de façon durable et concerner des personnes de plus en plus jeunes.

Nous souhaiterions connaître le plan de lutte contre ces dérives que vous comptez mettre en œuvre, vraisemblablement avec le commissariat, et si vous envisagez de renoncer aux espaces piétonnés partout où l'insécurité règne, en tout cas temporairement, ou de les accompagner de mesures et dispositifs concrets. Je vous remercie.”

**M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

“Je ne pensais pas que ma boutade sur l'erreur d'adressage de votre question lors d'un précédent conseil vous indignerait au point d'y voir le comble du cynisme et d'y réduire ma réponse. Ma remarque reposait sur une réalité. Dans ce pays, cette ville, c'est d'abord l'État, la préfecture de police, le commissariat de police qui sont essentiellement garants de la sécurité, notamment dans son aspect répressif. Comme je ne doute pas que vous avez écouté toute ma réponse avec attention, vous conviendrez avec bonne foi que je vous avais apporté des éléments un peu plus développés, notamment sur notre travail partenarial avec le commissariat du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Sur le secteur Lamoricière Carnot, vous avez raison sur un point, car je suis de bonne foi. La situation s'est dégradée ces dernières semaines. Nous en avons conscience, en particulier en ce qui concerne la prostitution en journée aux abords des écoles Lamoricière et du collège Germaine Tillion. Ce n'est pas propre au 12<sup>ème</sup>. C'est un constat parisien et francilien. Sur la prostitution, c'est un problème ancien. Vous avez raison. J'ai entendu « il y a longtemps ». La prostitution autour des Maréchaux dans tout Paris ne date pas d'hier et, en tout cas, pas de la création d'une rue aux écoles avenue Lamoricière. J'y reviendrai. De toute évidence aussi, dans cette activité de prostitution, il y a, c'est une analyse partagée avec le commissariat, un effet couvre-feu. Quand on ne peut pas travailler la nuit, on est contraint de travailler le jour. Des actions ont déjà été menées, notamment par le commissariat du 12<sup>ème</sup> arrondissement, pour lutter contre la prostitution dans ce quartier. En juillet, des réseaux, en l'occurrence des réseaux albanais, ont été démantelés. D'ailleurs, la hiérarchie policière et la PJ avaient demandé au commissariat à l'époque de ne pas trop intervenir en attendant que leur enquête soit menée à bien. Je vous répète ce qu'on m'a indiqué. Puis, le commissariat verbalise

régulièrement la nuit, jusqu'au couvre-feu, les clients, avec toujours le problème de flagrance nécessaire. Mais ce n'est pas un sujet risible, notamment par rapport à ces femmes. Quelles solutions aujourd'hui ? À court terme, à notre demande, le commissariat a accepté en ce moment une présence policière en uniforme accrue pendant plusieurs heures par jour, notamment aux entrées et aux sorties d'écoles. La police, mais pas seulement, la DPSP aussi... Par exemple, aujourd'hui, c'était la DPSP qui effectuait cette mission aux abords des écoles Lamoricière. À moyen terme, la police municipale notamment nous permettra de renforcer nos effectifs, donc d'être plus présents, et ce secteur est d'ores et déjà identifié comme prioritaire pour nous. Mais de manière générale, ce n'est pas simplement un problème sécuritaire. Il faut toujours redire avec force que ces femmes sont d'abord des victimes, les premières victimes aux mains de réseaux mafieux. Il faut donc une réponse transversale, une coproduction de prévention, de sécurité, d'accompagnement avec la préfecture, les acteurs associatifs, notamment les associations qui viennent en aide à ces femmes et dont l'action a un peu faibli ces derniers temps, ce dont nous avons aussi conscience, et nous tiendrons prochainement des réunions pour les remobiliser. Réponse transversale aussi avec les riverains. Dans un premier temps, ils se plaignent, ils ont raison d'être mécontents. Dans un premier temps, en étant présent à leurs côtés, et nous le sommes. Isabelle Rocca, par exemple, rencontrera demain matin la communauté scolaire autour d'un petit-déjeuner Zoom. Nous nous rendrons sur place d'ici la fin de la semaine avec la maire et d'autres élus pour rencontrer les riverains. Nous évoquons entre autres les aménagements de l'espace public que vous évoquez, car la qualité de l'espace public contribue grandement à la sécurité. À cet égard, je trouve que votre remarque est curieuse. La piétonnisation de l'avenue Lamoricière serait cause d'insécurité. Pardon, mais quand même, s'il y a un moyen efficace de lutter contre la prostitution de rue, c'est bien la réduction de la circulation automobile. De même pour assurer la sécurité des enfants. La droite se fait souvent la championne du bon sens. Sur le coup, vous en manquez singulièrement. Ma réponse va vous décevoir. Non seulement nous ne reviendrons pas sur la piétonnisation de Lamoricière et des autres rues, mais nous allons développer les rues aux écoles. Pour filer la métaphore automobile, nous n'avons pas mis un coup de frein, mais un coup d'accélérateur aux piétonnisations. D'ailleurs, les aménagements actuels de Lamoricière ne sont pas définitifs. L'avenue Lamoricière a vocation à continuer à être réaménagée, et les aménagements à être améliorés. L'avenue Lamoricière sera l'avenue prioritaire de nos modifications. Cela se fera évidemment en lien avec les riverains, d'où le sens de nos rencontres. Effectivement, parfois, quand une rue est piétonne, des individus s'y installent en toute impunité, comme vous l'écrivez, ce qui n'est pas illégal sous réserve de ne pas être source de nuisance. Il y a notamment régulièrement des rodéos de scooters que nous devons faire cesser. Les futurs aménagements en lien avec les riverains devront prendre en compte toutes ces problématiques pour y répondre. Autre réponse, le travail partenarial avec les clubs de prévention pour venir en aide à ces jeunes bien souvent mineurs, ce que nous faisons avec Anouchka Comushian, la DPSP, le commissariat et l'association Feu Vert. Je voudrais quand même vous préciser, et ce sera ma dernière phrase, que c'est dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement et le 20<sup>ème</sup> arrondissement qu'a vu le jour un dispositif de disposition des rixes particulièrement efficace - on parle souvent des trains qui arrivent en retard - associant police nationale, DPSP, acteurs de la jeunesse et d'autres partenaires, ce qui a permis d'empêcher nombre de bagarres qui, sinon, auraient pu dégénérer, notamment à Lamoricière, ce qui fut le cas pas plus tard que vendredi dernier. Voilà quelques réponses."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. J'espère que vous verrez dans ces réponses que nous avons pris ce sujet à bras-le-corps et que ce n'est pas un sujet nouveau, et que nous aurons des réponses partenariales, puisque l'important aussi est d'associer tous les acteurs et actrices sur ce sujet-là, et surtout de le résoudre comme il se doit et avec toute la responsabilité qui doit être la nôtre. Nous passons à la question orale suivante.”

\*\*\*

**- Q122021-002 : Question orale, posée par Corinne Atlan-Tapiero et les élu-e-s du groupe Changer Paris - Les Républicains 12<sup>ème</sup>, relative au classement de "La Famille" dans la liste des sectes.**

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

"Je vais être très brève sur ce sujet qui est pourtant important.

La MIVILUDES a classé parmi les sectes le groupement connu sous le nom de "La Famille".

Le caractère prosélyte de cette secte n'a pas été retenu. Toutefois, une attention particulière est portée sur les enfants de ce groupe qui ne seraient pas tous scolarisés et auraient fait le choix de vivre en vase clos.

Dans la mesure où les membres de "La Famille" sont essentiellement installés dans les 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements, nous voudrions savoir si les services de la protection de l'enfance ont mené des investigations garantissant le bon traitement des enfants des membres de cette communauté. Je vous remercie."

**Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

"Vous nous interrogez légitimement sur un sujet dont la presse a pu parler au cours de l'année écoulée et qui concerne de manière spécifique les 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements de Paris, à savoir une communauté religieuse intitulée La Famille, d'inspiration millénariste, vieille de près de 2 siècles. Huit sous-familles différentes la composent avec à peu près 3000 membres qui se marient entre cousins plus ou moins éloignés, ce qui engendrerait déjà à minima de fréquents problèmes de santé en raison d'une forte consanguinité. En revanche, comme vous le dites, il n'y a pas de faits de prosélytisme, même si la Miviludes considère qu'il s'agit d'un mouvement sectaire. Vous évoquez la question spécifique des enfants membres de cette communauté en vous interrogeant sur de possibles faits de maltraitance. Ceux-ci font évidemment l'objet, non pas spécifiquement pour ces familles, mais pour l'ensemble des familles d'une vigilance. Qu'il s'agisse de signaux faibles comme de faits graves qui seraient portés à la connaissance des services ou des autorités, tout ce qui pourrait révéler de pareils cas est évidemment scruté à la loupe par la Ville de Paris et ses partenaires. En l'occurrence, il est exact que certains de ces enfants peuvent être scolarisés à la maison. La plupart d'entre eux se trouvent l'être en milieu scolaire public. Toutefois, c'est vrai que leur présence y est minimale. En effet, ils ne restent pas à la cantine et ne bénéficient pas d'activités périscolaires, leur famille ne les y inscrivant pas. À ce jour, il semble que ces familles respectent globalement leurs obligations scolaires à tel point que ni la cellule de recueil d'informations préoccupantes, la CRIP, qui, d'ailleurs, ne peut agir qu'en cas de remontées d'informations préoccupantes, ni le commissariat de police n'ont à ce jour reçu de signalements pour le 12<sup>ème</sup>, de plaintes, ni de mains courantes significatives. De même, la DFI Paris, association reconnue de lutte contre les dérives sectaires et interlocuteur régulier de la ville, ne dispose d'aucun élément relatif à cette communauté et à de possibles agissements. Autant d'éléments recueillis afin de répondre à vos interrogations, mais aussi en amont et en suivi au cours de ces derniers mois lorsque l'attention publique a été portée sur la question via des articles de presse. La difficulté demeure de savoir s'il s'agit d'un défaut de détection qui s'expliquerait par le fonctionnement de cette secte ou d'une réalité plus complexe à appréhender. Aussi, s'il n'est pas possible de déclencher une enquête à proprement parler en l'absence d'éléments tangibles, nous avons demandé aux services et à nos partenaires un suivi et une attention particulière renforcée afin, le cas échéant, que toute situation préoccupante puisse être correctement et immédiatement traitée."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup. Nous passons à la troisième question orale.”

\*\*\*

**- Q122021-003 : Question orale, posée par Corinne Atlan-Tapiero et les élu-e-s du groupe Changer Paris - Les Républicains 12<sup>ème</sup>, relative à l'ouverture des parcs et jardins du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, 24 h sur 24.**

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

“Merci. J'avais plein d'autres questions à vous poser, mais je me suis censurée.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Merci, j'avais parlé de sobriété en début de conseil.”

**Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :**

“Je vais faire assez court.

“Madame la maire,

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis quelques mois, les riverains de plusieurs secteurs se plaignent de nuisances permanentes liées à l'insécurité (violences, vols, dégradations et incivilités) aggravées par une décision de maintenir ouverts les jardins publics 24h sur 24h.

Mon collègue Franck Margain a évoqué le quartier Bastille l'Arsenal. Il se pose les mêmes questions sur Bercy. On peut effectivement s'étonner de cette volonté d'ouverture en continu de ces espaces verts et de cet affichage dans un temps où le couvre-feu est toujours en vigueur. Que ce soit 18 ou 20 h, ils ne devraient pas être ouverts la nuit. Pouvez-vous vous engager à surseoir à ces mesures d'ouverture en continu dans l'attente d'une consultation des riverains ? Je vous remercie.”

**Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

“Vous faites référence au parc de Bercy. À ce sujet, il y a peut-être un point que nous pourrions dissiper rapidement. Vous avez sans doute été alertée par des habitantes et des habitants du quartier de Bercy, comme nous l'avons été également. Madame la maire notamment et Madame Jeanne Dallot en tant que maire du quartier de Bercy ont été alertées à propos d'une information qui se trouvait sur la page des parcs et jardins du site paris.fr, qui indiquait que le parc de Bercy était ouvert 24 heures sur 24. En réalité, il n'y a pas de changement. L'indication ne concernait que la partie ouverte sur l'espace public, celle des pelouses, et qui n'est pas entourée de grilles. Quant à la partie fermée et entourée par des grilles, je vous confirme qu'elle restera bien fermée. Il y avait eu des doutes remontés de certains habitants et habitantes. Suite à ces alertes, nous avons demandé aux services concernés à ce qu'une information, qui ne puisse plus porter à confusion, apparaisse sur le site Internet. Les services ont été réactifs et la page Internet a d'ores et déjà été modifiée. Vous faites référence également au quartier de Bercy, et en particulier au jardin du port de l'Arsenal. En effet, en lien avec la fin des travaux sur la place de la Bastille et avec le nouvel accès au jardin depuis la place, le jardin de l'Arsenal est dorénavant ouvert 24 heures sur 24 depuis le 4 décembre. Cela rejoint le vœu de Monsieur Margain, je vous renvoie donc à la réponse que Monsieur Delmestre a bien voulu faire et au complément donné par la maire. Merci.”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Merci beaucoup pour cette réponse. Dernière question orale.”

\*\*\*

**- Q122021-004 : Question orale, posé par Matthieu Seingier et les élu-e-s du groupe Changer Paris - Les Républicains 12<sup>ème</sup>, relative au plan de vaccination des Parisiens.**

**M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

Madame la maire,

Depuis l'été 2020, les élus ont été informés, à plusieurs reprises, de la préparation d'un plan vaccination pour la Ville de Paris dont les contours ont ainsi varié :

- Un plan reposant sur 25 centres de vaccination et visant à vacciner l'intégralité de la population parisienne en l'espace de 90 jours ;
- Un plan s'appuyant sur de nombreux sites de proximité afin d'éviter la création de centres de vaccination massifs qui, selon l'adjointe à la Mairie de Paris chargée de la santé, auraient été inefficaces par le passé ;
- Un plan reposant sur 5 sites identifiés – mais non-communicés – afin de permettre la vaccination progressive de 30 à 40 % des Parisiens ;
- Un plan s'appuyant sur la médecine de ville et la mise à dispositions des mairies d'arrondissement.

Pour éclairer la population de notre arrondissement et mettre fin aux incompréhensions légitimes qui pourraient exister, je vous saurais gré de nous dire :

- S'il est envisagé d'utiliser la mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement comme centre de vaccination et, dans cette hypothèse, quelle organisation serait mise en place et quel personnel serait mobilisé (professionnels de santé libéraux ou publics, quelle serait la mobilisation du personnel municipal en appui d'un tel centre) ;

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Monsieur Seingier, je me permets de répondre de notre part et de la part de Margaret Kopoka, conseillère déléguée en charge de la santé et des personnes en situation de handicap, et de toute la majorité, et en mon nom propre”.

**M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :**

“Je peux poser la question ?”

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

“Excusez-moi.”

**M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :**

“Avant de la poser, parce que vous l'avez tous eue, c'était une question que j'ai déposée le 12 janvier. Ma question portait effectivement sur l'installation éventuelle d'un centre de vaccination. Elle concerne la vaccination donc je pense que cela intéresse tout le monde.

Entre-temps, le 14 janvier, l'ARS et la préfecture de police ont produit un communiqué de presse expliquant qu'il y aurait 2 centres de vaccination dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Donc, je vais un peu la nuancer. Je n'ai plus de questions sur un centre de vaccination

dans la mairie. En revanche, mes questions restent d'actualité concernant le nombre de personnes en EHPAD qui auraient été déjà vaccinées dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Si vous avez connaissance des stocks de vaccins reçus à Paris, le nombre de doses consacrées au 12<sup>ème</sup> arrondissement, et si des discussions étaient engagées avec l'Ordre des médecins afin de mobiliser la médecine de ville. Là, c'est un peu plus compliqué actuellement. La vaccination se fait essentiellement dans des centres. Mais est-ce que vous avez également des discussions pour que l'ensemble des professionnels de santé, à savoir les médecins de ville et les pharmaciens, puissent également participer à la vaccination ? Je vous remercie."

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris :**

"Merci, et encore avec toutes mes excuses. Je vous confirme bien que la Ville de Paris a décidé de participer pleinement aux efforts visant à maximiser et accélérer la campagne de vaccination dans le cadre de la stratégie définie à l'échelle nationale en respectant ces étapes successives, en prenant en compte de ses limites et en intégrant les difficultés concernant la disponibilité réelle des doses de vaccins qui concerne l'ensemble du pays. J'ai besoin de ce préambule pour répondre plus précisément à votre question. Ce sont d'ailleurs ces contingences qui expliquent les différentes approches que vous évoquez qui ont pu évoluer, mais qui résultent du dialogue constant et exigeant que mène depuis des mois la ville avec les autorités sanitaires et l'État, préfectures de police et ARS en tête, sachant que c'était des réunions hebdomadaires, et la maire de Paris, faites-lui confiance pour demander des comptes, notamment à la préfecture de police et à l'ARS. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, 19 centres fonctionnent à l'échelle parisienne, enfin, fonctionneront, parce que celui du 20<sup>ème</sup> ouvrira demain. 4 autres ouvriront dans les prochaines semaines.

Dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, un centre a ouvert au sein du centre de santé Nation Bauchat, un second ouvrira d'ici début février au sein de l'espace Gabriel Lamé, que nous transformons en ce moment même de manière à offrir les conditions de travail non seulement optimales aux professionnels et des conditions d'accueil optimales aux habitants et habitantes. J'en profite pour rappeler qu'à l'heure habituelle, les créneaux dans le 12<sup>ème</sup> comme ailleurs sont totalement occupés tant les attentes de nos concitoyens et concitoyennes âgés de plus de 75 ans ou considérés comme vulnérables sont particulièrement fortes. Il a fallu moins de 2 heures pour que les créneaux ouverts à Paris soient complètement saturés. Nous travaillons donc désormais à augmenter cette capacité en fonction de la disponibilité des vaccins. J'invite donc toutes celles et tous ceux qui nous écoutent et souhaiteraient en bénéficier à se renseigner auprès du 3975 et à vérifier la disponibilité des créneaux qui pourraient ouvrir avec l'ouverture de nouveaux centres via la plate-forme mise en ligne à cet effet.

La grande majorité des mairies d'arrondissement ont opté pour installer des centres dans leurs propres murs ou dans des lieux adaptés. Cette solution présentait plusieurs avantages ainsi que des inconvénients, de la même manière que la solution que nous avons retenue. L'essentiel était bien que la population puisse bénéficier de ces services dont la mise en place a été faite en un temps record et avec une énergie des professionnels de santé, de l'administration, de l'ensemble des mairies d'arrondissement et des membres de mon cabinet que je remercie tout particulièrement. Bien évidemment, de l'engagement des élus au niveau central, Anne Hidalgo que j'ai citée tout à l'heure, Emmanuel Grégoire, Anne Souyris, Véronique Levieux, qui sont à la manœuvre sur tous les fronts depuis plusieurs semaines. Et Mesdames Margaret Kopoka

et Jeanne Dallot pour leur implication au quotidien dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, par la mobilisation aussi des services de la ville, en particulier la directrice générale des services de la mairie de 12<sup>ème</sup> arrondissement, en lien bien évidemment avec l'engagement des professionnels de santé du territoire. Ils sont vraiment à la coordination de tous ces dispositifs, et je les en remercie. C'est un effet globalement un beau partenariat qui naît de cette situation de crise exceptionnelle. Je viens de visiter ce soir le centre. Ce partenariat n'avait jamais eu lieu dans ces conditions. Le centre ouvert aujourd'hui est dans les locaux du centre de santé porté par l'hôpital des Diaconesses. Il est animé principalement par des médecins et infirmiers libéraux, en particulier par le Docteur Thomas qui n'a compté ni son temps ni son énergie pour que ces centres de vaccination voient le jour. Je salue vraiment son engagement au service de la santé de nos habitantes et habitants. Ils tournent sur le plan pratique notamment grâce à l'implication des agents de la ville et de la mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement, on en sait quelque chose, pour mobiliser nos propres personnels pour qu'il y ait cet accueil. Vous avez aussi les agents de la DPSP qui sont là pour la sécurité, mais surtout pour accueillir, informer, sensibiliser les publics qui arrivent et qui peuvent se trouver démunis, car pas de créneau, et en attendant demain de possibles volontaires puisque de nombreux citoyennes et citoyens veulent contribuer aussi à cette opération. Vous avez bien vu que c'est vraiment une mise en route, une mise en musique qui est extrêmement complexe, mais qui se met en place avec la bonne volonté de professionnels, de bénévoles qui, là aussi, innovent et composent selon cette situation.

Cela répond donc à une autre attente de votre question : des discussions sont en cours pour renforcer encore l'implication de l'ensemble des professionnels de santé. Oui, la Ville de Paris y prend part avec sa légitimité et ses compétences propres. Simplement, cette implication et ces modalités pratiques dépendront de ce que permettront le nombre de vaccins, c'est le nerf de la guerre, et les contraintes techniques qui les accompagnent. Aujourd'hui, le principal défi, c'est d'avoir des doses vaccinales. En l'absence d'EHPAD du CASVP de la ville dans notre arrondissement, je ne peux vous renseigner sur le nombre de résidents vaccinés. Ce n'est pas faute d'avoir demandé aux EHPAD privés qui sont sur notre territoire, parce que j'aurais aimé avoir cette information et j'aurais aimé vous la diffuser ce soir. Ils bénéficient aussi de leurs propres canaux de livraison. J'ai déjà demandé à plusieurs directrices et directeurs d'EHPAD, notamment de Rothschild, d'avoir au moins une information sur une capacité de vaccination et surtout de personnes renseignées. Or, je n'ai absolument aucune information. Je peux toutefois vous dire qu'hier après-midi, après quelques heures de lancement et de calage, 35 personnes, dont une habitante de 88 ans, puisque c'est devenu un peu notre égérie, que je salue, parce que par sa bonne humeur et sa patience, elle a pu être vaccinée dans le centre Bauchat... Aujourd'hui, je vous donne le chiffre en primeur puisque nous venons de l'avoir, 114 personnes ont été vaccinées. Une très belle réalisation dans des délais et une situation totalement inédits, qui, je le redis, a vocation à évoluer en fonction de la stratégie vaccinale. Vous avez compris que nous sommes prêts à accueillir plus de doses, décidées à l'échelle nationale, et de la disponibilité des types de vaccins concernés. Vous savez que pour l'instant, nous n'avons accès qu'à un seul type de vaccination, et des contraintes logistiques qui les entraînent. Mais vous l'aurez compris, on est particulièrement sur le pont pour mener au mieux cette campagne de vaccination, parce qu'on sait aussi que ce sera notre porte de sortie et que l'espoir qu'on espère en 2021, que je vous renouvelle encore... On sait que cela passe aussi par la vaccination. Je vous remercie.

Je vous remercie aussi pour votre participation à ce conseil, votre assiduité. Vous dire quand même deux mots par rapport à la composition des délibérations, des vœux et des questions orales que nous avons évoqués. J'ai parlé de sobriété, de responsabilité politique dont nous devons faire œuvre dans cette période inédite. Trouver un équilibre pour permettre ce débat démocratique pour notre 12<sup>ème</sup> arrondissement et Paris est

indispensable à notre vie dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, mais aussi bien intégrer le fait que nous sommes dans un contexte un peu particulier avec ses contraintes et peut-être se ressaisir sur les débats des délibérations et peut-être moins sur ces questions orales. En tout cas, je suis à votre écoute pour en discuter. Elles pourraient peut-être devenir des questions écrites. On pourrait peut-être aussi imaginer de travailler sur des sujets importants et des sujets de fond. On l'a vu. Par exemple, sur des problèmes de sécurité, sur la présence de la prostitution dans le bois de Vincennes. Ce sont des choses sur lesquelles une question orale et une réponse ne suffisent pas. Il faut vraiment mettre en place des groupes de travail. C'est une réflexion que je vous porte et avec laquelle j'aimerais qu'on ait des discussions suivies. En tout cas, c'est une proposition, une main tendue que je vous fais.

Vous dire que le prochain conseil aura lieu le 23 février de façon dématérialisée. Nous sommes l'un des rares arrondissements à être encore en présentiel. Effectivement, le contexte nous invite à le faire autrement. Nous ne l'avons pas fait de manière précipitée ce soir, parce que nous allons nous rapprocher de l'ensemble des élus pour savoir si votre matériel informatique est bien au rendez-vous, votre connexion Internet également, et votre dextérité et familiarité avec WebEx aussi. Nous allons préparer cela ensemble dans les prochains jours, pour qu'on se retrouve le 23 février de manière dématérialisée, mais toujours dans la bonne humeur et avec l'envie d'avoir ces débats démocratiques et importants.

En revanche, prenez toujours soin de vous, parce qu'effectivement, la période pandémique n'est pas terminée. Remercier encore vraiment, parce que vous ne les voyez pas, ils ne sont pas présents dans ce contexte, parce que nous n'avons qu'un minimum sur la DGS présente, mais merci Marianne Boulc'h et l'ensemble des équipes qui ont œuvré dans ce contexte très particulier, et surtout par rapport à la mise en place des centres de vaccination. Chapeau bas. Et bien évidemment, le cabinet, parce que vous ne voyez que le directeur de cabinet, la cheffe de cabinet, mais ils sont une grande équipe qui permet que vous ayez les informations et l'ensemble du bon déroulé de ce conseil. Merci beaucoup.

Très belle fin de journée. Bonne soirée et à très vite, en pleine forme et en bonne santé.”

\*\*\*

Madame la maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris lève la séance à 20 h 59.

Emmanuelle Pierre-Marie  
Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.